



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du PETR Pays Monts et Barrages

ENTRE

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Monts et Barrages

Représenté par Monsieur Sébastien MOREAU Président du PETR du Pays Monts et Barrages, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 septembre 2021

Ci-après désigné par LE PETR

Représentant :

La Communauté de communes de Noblat

Représentée par Monsieur Alain DARBON, Président de la Communauté de communes

Ci-après désignée par « Noblat » ;

La Communauté de communes Briance-Combade

Représentée par Monsieur Yves LE GOUFFE, Président de la Communauté de communes

Ci-après désignée par « Briance-Combade » ;

La Communauté de communes des Portes de Vassivière

Représentée par Madame Mélanie PLAZANET, Présidente de la Communauté de communes

Ci-après désignée par « Portes de Vassivière » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

AINSI QUE

Le Conseil département de la Haute-Vienne,

Représentée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS,

Ci-après désignée par « le Département » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. Il s'appuie, concernant le PETR du Pays Monts et Barrages, sur son Conseil de développement.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Monts et Barrages autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et

populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du contrat de ruralité vers le CRTE

Le PETR du Pays Monts et Barrages était sur la période précédente signataire d'un Contrat de ruralité pour le compte de ses Communautés de communes membres. La Préfète de la Haute-Vienne, suite à la sollicitation des Présidents de Communautés de communes et du PETR du 18 décembre 2020 a accepté la coordination d'un nouveau contrat, le CRTE, par le PETR du Pays Monts et Barrages.

Un protocole d'engagement du CRTE signé le 10 mai 2021 par les parties acte la volonté commune d'initier le nouveau contrat sur la base d'un projet de territoire et à partager une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale...

La transition entre le Contrat de ruralité et le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes du contrat.

1.2. Présentation du PETR du Pays Monts et Barrages

Le territoire du Pays Monts et Barrages et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire Monts et Barrages compte une population de 23 113 habitants (Insee 2016). Il est composé de trois Communautés de communes : Briançonnais, Noblat et des Portes de Vassivière. Les trois communes les plus peuplées : Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat structurent ce territoire, proposent toute une gamme de services et forment autant de bassins de vie, étoffés par des pôles secondaires et un réseau de petits bourgs.

A l'ouest, une zone de bas plateaux composée de 18 communes, proche de l'agglomération de Limoges et de l'autoroute A20, offre un paysage de campagne-parc où dominant le pâturage, les cultures, les bosquets, les haies et les arbres isolés. Son lien à l'agglomération est fort en particulier concernant les migrations domicile-travail. A l'est, une zone de montagne de 16 communes aux altitudes comprises entre 500 et 800 mètres,

partie prenante du Parc Naturel Régional de Millevaches, est caractérisée par des espaces plus largement boisés. La Maulde aménagée en une succession de 8 barrages a donné naissance à de nouveaux paysages de lacs et de nouveaux usages (baignade, activités nautiques...). Le lac de Vassivière avec ses 1 000 ha est emblématique des sites touristiques du Limousin avec son île aux sculptures contemporaines.

Le Pays est caractérisé par à la fois un patrimoine bâti remarquable sur une partie du territoire (Saint-Léonard-de-Noblat, Eymoutiers), il bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire » attribué par le Ministère de la Culture en 1999, d'un patrimoine environnemental important : Le Mont Gargan (731m), sur la commune de Saint-Gilles-les-Forêts et présente un patrimoine naturel remarquable : allée de hêtres centenaires, lande à bruyères, tourbière... Il est le seul site naturel classé du territoire, et bénéficie d'un patrimoine culturel dense (savoir-faire traditionnels comme la tannerie, la porcelaine, la fabrication de papier, une histoire de la résistance limousine...). Par ailleurs, le territoire bénéficie des structures culturelles structurantes : 4 cinémas (dans chacune des 4 communes de Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers, Peyrat-le-Château et Saint-Léonard-de-Noblat), de lieux de visite de grande qualité : l'Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers, le Moulin du Got à Saint-Léonard de Noblat (moulin à papier), la Cité des Insectes à Nedde, le Centre d'art et du paysage de Vassivière qui disposent d'équipes professionnelles permettant d'accueillir chacun entre 12 et 16 000 visiteurs par an et de sites plus saisonniers : l'Historail (consacré au chemin de fer) et le Musée Gay Lussac à Saint Léonard-de-Noblat, le Musée de la Résistance à Peyrat-le-Château, l'Espace minéralogique à Eymoutiers.

L'agriculture, principalement développée autour de l'élevage bovin et ovin, se diversifie et offre toute une gamme de productions locales de qualité que l'on retrouve sur les marchés locaux ou les marchés de producteurs. Le tissu d'entreprises de proximité reste relativement homogène à l'échelle du territoire et quelques industries (carton-emballage, scierie...) demeurent des employeurs privés importants.

L'analyse des forces, faiblesses opportunités et menaces du territoire sur neuf thématiques de développement est réalisée dans le projet de territoire. Cette analyse est annexée au présent contrat (annexe 1).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE se décline, par orientations stratégiques, objectifs opérationnels et des actions pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel. Il fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux en lien avec les orientations des parties.

1.3. Diagnostic écologique du territoire

Si le Pays Monts et Barrages apparaît comme un territoire respectueux de l'environnement, particulièrement du fait de l'omniprésence d'espaces naturels (prairies, forêts, milieux aquatiques...), certains secteurs sous

soumis à des enjeux de transition énergétiques très forts (sources : PCAET Briance Combade et Portes de Vassivière), le transport, le secteur résidentiel et l'agriculture représentant près de 90% des consommations énergétiques du territoire.

L'agriculture est la première source d'émission de gaz à effet de serre non énergétique particulièrement du fait de l'élevage et de l'utilisation d'engrais.

Article 2 – Ambition du Pays Monts et Barrages

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Cette vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire. Elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des parties prenantes, publiques et privées du territoire.

Méthodologie de conduite du projet de territoire à l'échelle du Pays Monts et Barrages

La méthodologie proposée est issue des échanges avec chaque Communauté de communes du territoire et a été définie lors de la commission « stratégie et contractualisations » du PETR le 25 septembre 2020.

Le projet de territoire porte plusieurs objectifs : la définition d'un horizon commun à l'échelle du périmètre du Pays Monts et Barrages et un souci d'appropriation collective du projet. Il a par conséquent intégré les orientations stratégiques des trois Communautés de communes membres du PETR. La recherche des enjeux communs des trois EPCI est le socle du projet de territoire, elle est la première étape de la démarche. La définition de ces enjeux a été réalisée à l'occasion de la commission « stratégie et contractualisations » du PETR le 23 octobre 2020.

Les projets communaux ont ensuite été recensés, entre décembre 2020 et janvier 2021 au travers d'une enquête coconstruite par les EPCI et le PETR. Celle-ci a fait l'objet d'une restitution en commission le 06 mai 2021 et en bureau syndical le 12 mai 2021.

Cette enquête a permis d'identifier les projets à venir et en émergence sur chaque commune du territoire et de valider les enjeux définis par les EPCI et le PETR. Les orientations stratégiques du projet de territoire ont pu être défini à l'occasion de la commission du 03 juin 2021 et déclinés en objectifs opérationnels.

La troisième étape a été la mobilisation du Conseil de développement du territoire. Celui-ci s'est réuni à deux reprises, le 17 juin 2021 et le 08 juillet 2021 pour respectivement alimenter et valider le projet de territoire.

Le Comité syndical du 23 juin 2021 a validé le projet de territoire à l'échelle du Pays Monts et Barrages. Le projet de territoire a été validé par la Communauté de communes des Portes de Vassivière le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de communes Briance-Combade le 05 juillet 2021 et la Communauté de communes de Noblat le 06 septembre 2021.

Ce projet permet, outre une vision commune du développement du territoire d'être le document de référence pour les échanges avec les partenaires, notamment financiers des collectivités du territoire.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

La réalisation du projet de territoire a permis de définir trois orientations stratégiques transversales à quatre objectifs opérationnels dans lesquelles pourront s'inscrire les actions de parties prenantes du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

L'orientation stratégique pourrait être traduite par la phrase suivante : « *Les principes vers lesquels nous devons concentrer nos efforts dans les années à venir* ». Elle fixe un cadre dans lequel devra se retrouver toute ou partie des projets inscrits dans le projet de territoire.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé le 23 juin 2021 par le Comité syndical du PETR :

Orientation stratégique 1 : Cohésion sociale et territoriale

Pour à la fois garantir un développement harmonieux, équilibré alliant progrès social, efficacité économique et protection de l'environnement et soutenir et développer les atouts de tous les territoires en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants.

Orientation stratégique 2 : Transition écologique et énergétique

Transition énergétique (sobriété énergétique...), transition industrielle (production locale de biens, économie circulaires...), transition agro-alimentaire (circuits de proximité, production plus durable...) et transition écologique en matière d'urbanisme (renouvellement urbain, développement des espaces verts, gestion durable de l'espace public) sont autant de principes qui devront être pris en compte dans les actions liées au projet de territoire.

Orientation stratégique 3 : Accueil et attractivité du territoire

Faire des efforts sur la capacité du territoire à attirer, à être choisi par des acteurs économiques, des administrations publiques, des populations (durables ou temporaires) ou des formations. Cette orientation évoque les projets qui impactent les facteurs d'attractivité du territoire (cadre de vie : habitat, environnement, accès à une eau de qualité..., accès aux services : numérique, publics, économiques, de santé..., accès à un vivier de compétences : formations, bassin d'emploi, structuration de l'offre d'accueil (équipements structurants, maison de santé...).

Les orientations stratégiques font l'objet d'une description dans le projet de territoire du Pays Monts et Barrages (joint en annexe 1). Les projets inscrits au contrat s'articulent dans une ou plusieurs de ces orientations.

Article 4 – Les objectifs opérationnels

Un objectif opérationnel « encadre les actions qui concourent à l'atteinte de l'objectif à moyen ou long terme ».

L'ensemble des objectifs opérationnels sont liés aux enjeux définis dans le projet de territoire.

Il fixe quatre objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel 1 : **Redynamiser les centres-bourgs**

Objectif opérationnel 2 : **Accompagner le développement de filières économiques locales**

Objectif opérationnel 3 : **Préserver et valoriser les patrimoines (bâti, culturels, environnementaux)**

Objectif opérationnel 4 : **Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants**

Les objectifs opérationnels font l'objet d'une description dans le projet de territoire du Pays Monts et Barrages (joint en annexe 1).

Chaque objectif opérationnel fait l'objet de critères d'évaluation – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs et lié aux orientations stratégiques du projet de territoire (joint en annexe 1).

Chaque action sera liée à un objectif opérationnel, une ou plusieurs orientations stratégiques et décrite par l'intermédiaire d'une fiche action.

Article 5 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, les différentes contractualisations existantes sur le territoire ont pu être identifiées. En effet, les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remises en cause. Le CRTE a pour ambition de recenser l'ensemble des contrats en cours sur le territoire et d'accroître la synergie inter-programmes.

Ainsi, les parties prenantes du territoire portent un certain nombre de dispositifs structurants pour l'ensemble du territoire :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la Communauté de communes des Portes de Vassivière et la commune d'Eymoutiers en 2021,
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la Communauté de communes de Briance-Combade et la commune de Châteauneuf-la-Forêt en 2021,
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la Communauté de communes de Noblat et la commune de Saint-Léonard-de-Noblat en 2021,

- Le contrat de dynamisation et de cohésion engagé sur le PETR du Pays Monts et Barrages avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine entre 2018-2021,
- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) engagée sur la Communauté de communes de Noblat sur la période 2019-2024,
- Les dispositifs « NOTT – Nouvelle Organisation Touristique des Territoires » engagés sur les communautés de communes de Noblat et des Portes de Vassivière (Destination Limoges et Vassivière au fil de l'eau),
- L'opération de revitalisation de territoire (ORT) sur la communauté de communes de Noblat signée en 2020,
- Le programme LEADER du GAL Monts et Barrages signé en 2016 avec Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de services et de paiement (ASP),
- La convention du Pays d'art et d'histoire du Pays Monts et Barrages renouvelée en 2017 entre le PETR du Pays Monts et Barrages et le Ministère de la Culture et de la Communication sur une période de 10 ans,
- Le contrat territorial Vienne Amont 2 engagé entre le PETR du Pays Monts et Barrages, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Agence de l'eau Loire Bretagne en 2017 pour les Communautés de communes des Portes de Vassivière et de Noblat (9 communes),
- Le contrat territorial des milieux aquatiques pour le bassin de la Briance et le contrat territorial Vienne Amont 2 engagés sur la Communauté de communes Briance-Combade avec le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2020,
- Le contrat territorial des milieux aquatiques pour le bassin de la Briance engagés sur la Communauté de communes de Noblat (3 communes) avec le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2020,
- Le CDDI (contrats départementaux de développement intercommunal) de 3^{ème} génération, engagé sur l'ensemble des communautés de communes du territoire.

Par ailleurs, d'autres programmes de l'État sont déployés sur le territoire du PETR Monts et Barrages, à savoir :

- Concernant le renforcement de l'accès aux services et au numérique engagé sur le territoire, 1 France Services est présente à Saint-Léonard-de-Noblat. La communauté de communes concernée bénéficie d'une aide de 30 000€/an/France Service pour les dépenses de fonctionnement. 2 Frances services sont à l'étude : Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt.

Les Frances Services de Châteauneuf-la-forêt et de Saint-Léonard de Noblat dispose de l'habilitation Aidants Connect.

- 3 conseillers numériques devraient être déployés (2 sur la communauté de communes de Noblat et 1 sur la communauté de communes Portes de Vassivière)
- Expérimentation en cours du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée porté par le PETR (stade préparatoire) ;
- Les communes ci-dessous ont bénéficié de l'implantation d'antennes de téléphonie mobile dans le cadre du dispositif, porté par l'État, de « couverture ciblée » (New Deal Mobile)
 - Bujaleuf (1 antenne a été mise en service en 2020, la seconde le sera en 2022-2023)
 - Peyrat-le-Château (1 antenne a été mise en service en 2021).

Enfin, les subventions attribuées au titre de la Relance, par les différents Ministères et opérateurs, ont vocation à intégrer le CRTE puisqu'elles concourent à la revitalisation du territoire. Sont notamment recensées :

- La DSIL Exceptionnelle 2020
- La DSIL Exceptionnelle 2021
- La DSIL Rénovation énergétique
- L'appel à manifestation d'intérêt Fabrique de Territoires
- L'appel à projet pour un socle numérique, porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- L'appel à projet pour le soutien aux cantines scolaires, porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (instruction du dossier en cours) ;
- La mesure sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.
- Dans le cadre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales (France relance), une subvention devrait être attribuée à la commune de Saint-Léonard-de-Noblat pour contribuer au projet de refonte de son site internet.

Article 6 - Le plan d'actions

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches actions et fiches projets en annexe 3 et résumées dans le tableau récapitulatif en annexe 4.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

6.1 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet ou des fiches actions en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme. Le maître d'ouvrage bénéficie d'un accompagnement des signataires du contrat pour permettre au projet d'entrer dans une phase opérationnelle (État, PETR, Communauté de communes).

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Schéma du déroulé d'un projet :

- 1) rédaction d'une fiche projet (accord de principe au regard des critères, orientations du contrat), accompagnement pour intégrer les orientations du contrat le cas échéant.
- 2) rédaction d'une fiche actions – présentation de l'action au COPIL pour validation
- 3) Inscription de l'action au contrat.

La Préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

6.2. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (exemple : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 7 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie tels que les opérateurs ((l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences diverses...) pour les différentes phases du contrat qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les projets d'actions nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur le territoire du CRTE ;
- Mettre en relation les projets avec d'autres initiatives financées par les partenaires pour renforcer leur capacité d'action.

Article 8 - Engagements des cocontractants

Les parties prenantes du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites au contrat.

8.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. L'analyse de l'éligibilité des actions proposées ne vaut pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de :

- disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,
- de l'instruction des dossiers,
- des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,
- de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet d'une convention financière annuelle établie entre le partenaire et le porteur de projet.

8.2. Le PETR du Pays Monts et Barrages

En signant le CRTE, le PETR du Pays Monts et Barrages assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un ou une chef de projet responsable du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de son évaluation. Le PETR pourra mobiliser l'ingénierie du PETR et des communautés de communes pour favoriser l'émergence de projets et accompagner les porteurs.

Le PETR s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par le PETR et l'État.

Le PETR s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

8.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

8.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques au projet de territoire.

Le PETR s'engage à faciliter l'appropriation du projet de territoire par les habitants et les acteurs socio-économiques du Pays Monts et Barrages. La mobilisation de ces acteurs se matérialise par l'animation d'un

Conseil de développement, (instance informelle représentant les habitants, associations et entreprises du Pays).

Cf. règlement intérieur du Conseil de développement du Pays Monts et Barrages.

Le présent contrat fera l'objet d'une sensibilisation particulière auprès de ces acteurs au sein du conseil de développement.

8.5. Maquette financière

Voir annexe 3

La maquette financière du CRTE du PETR récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle. Elle regroupe l'ensemble des projets connus au jour de la signature du CRTE, en fonction des orientations stratégiques définies. Elle est un document modulable, qui n'engage pas les parties.

Pour chaque projet, la communauté de commune complète une fiche action qui précise le coût global du financement estimé.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée, a minima, une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets. Elle est jointe annuellement à la convention financière.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 9 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

9.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président PETR du Pays Monts et Barrages ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif (Président et Vice-Président du PETR, élus de la commission stratégique et présidents des communautés de communes signataires) et des services du PETR du Pays Monts et Barrages et des Communautés de communes membres, des services de l'État, au besoin de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

9.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du PETR du Pays Monts et Barrages et des communautés de communes membres. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- des représentants des communautés de communes membres,
- des représentants des communes de Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat,
- des représentants du PETR du Pays Monts et Barrages,
- des représentants des services de l'État associés au CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

En amont du comité technique et selon les modalités choisies par le PETR, peuvent être associés aux travaux les représentants des institutions suivantes :

- Le Conseil de développement du PETR du Pays Monts et Barrages
- Les organismes consulaires

- La chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine
- Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
- Les organismes de protection de l'environnement
- Le tissu associatif
- La Banque des territoires.

Ce comité des partenaires a pour objectif d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

9.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Il appartient à la Préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La Préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 10 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des projets et des actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation peut être articulé sur plusieurs niveaux (mise en œuvre globale du CRTE, projets et actions) avec la définition des indicateurs fera l'objet de comptes rendus réguliers en comité technique et devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 11 - Résultats attendus du CRTE

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et des indicateurs liés au projet de territoire du Pays Monts et Barrages.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

Les indicateurs de suivi globaux sont précisés en annexe 4. Les cas échéant, les fiches actions fait état

d'indicateurs supplémentaires, propres à chaque projet.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 12 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (prévus en 2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 13 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 14 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 15 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé à Bujaleuf le 03/01/2022

Le Président du PEIR Monts et Barrages,



Sébastien MOREAU

La Préfète de la Haute-Vienne



Fabienne BALUSSOU

Le Président de la Communauté de communes de
Noblat,



Alain DARBON

La Présidente de la Communauté de communes
Portes de Vassivière,

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Mélanie PLAZANET

Le Président de la Communauté de communes
Briançonnais-Combade,



Official stamp: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANÇONNAIS-COMBADE, CHATEAUNEUF LA FORET, 87130

Yves LE GOUFFE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire du Pays Monts et Barrages 2021-2026

Annexe 2 – Fiches actions

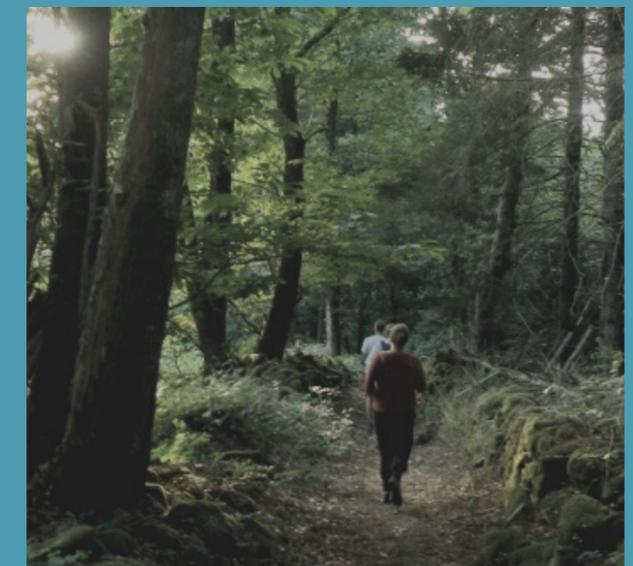
Annexe 3 – Maquette financière

Annexe 4 – Liste des indicateurs



Pays Monts & Barrages

PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026



SOMMAIRE



3

Le territoire

12

Analyse
thématique

22

Enquête mairies

27

Orientations
stratégiques



Sébastien MOREAU

Président du
PETR du Pays Monts
et Barrages



Yves LE GOUFFE

Président de la
Communauté de
communes Briance
Combade



Mélanie PLAZANET

Présidente de la
Communauté de
communes des Portes
de Vassivière



Alain DARBON

Président de la
Communauté de
communes de Noblat

Le démarche de réalisation d'un projet de territoire est inscrite depuis des décennies dans l'ADN des Pays et Pôle d'équilibre territoriaux (PETR). Depuis 2004 et la première Charte de développement du Pays Monts et Barrages, le projet de territoire 2021-2026 est la troisième stratégie de développement à l'échelle de cet espace.

En 2021, le choix de mettre en place un nouveau projet, et non d'effectuer une simple révision de notre stratégie 2014-2020, illustre la volonté de construire la coopération entre les trois communautés de communes qui constituent le PETR du Pays Monts et Barrages (Briance-Combade, Noblat et Portes de Vassivière) sur des bases nouvelles.

Il porte l'ambition d'une adhésion commune aux actions que nous pouvons ensemble mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de notre territoire.

Ce projet de territoire revêt deux grands principes.

D'abord, il constitue le socle de l'ensemble des contractualisations qui seront coordonnés par le PETR. Il va par conséquent nous permettre, pour le compte des trois communautés de communes, de négocier les meilleurs accompagnements possibles pour leurs projets, ceux des communes et des initiatives privées qui structurent le territoire.

Il témoigne aussi de la capacité que les parties prenantes ont eu pour coconstruire une stratégie de développement et définir un horizon commun.

Les Présidents des communautés de communes et moi-même tenons à féliciter les élus et les techniciens qui ont travaillé à la définition de cette stratégie. Ce projet devra maintenant être mis en œuvre, appliqué, évalué, éprouvé et amélioré s'il le faut mais toujours dans l'esprit qui nous a permis de le définir.

Le territoire

Le territoire Monts et Barrages compte une population de **23 113 habitants** (Insee 2016). Les trois communes les plus peuplées : **Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat** structurent ce territoire, proposent toute une gamme de services et forment autant de bassins de vie, étoffés par des **pôles secondaires et un réseau de charmants petits bourgs**.

Situé sur les contreforts ouest de la Montagne limousine, le territoire Monts et Barrages est une zone de contact entre le plateau de Millevaches (roches granitiques) et le plateau limousin (roches métamorphiques). Ces deux entités géologiques ont façonné les reliefs et induit des paysages vallonnés traversés par la Vienne et ses affluents (le Taurion, la Maulde, la Combade, la Briance) et une multitude de petits ruisseaux qui structurent l'espace et ont permis aux habitants de ce territoire d'utiliser très tôt la force motrice de l'eau.

A l'ouest, **une zone de bas plateaux** composée de 18 communes, proche de l'agglomération de Limoges et de l'autoroute A20, offre un paysage de campagne-parc où dominent le pâturage, les cultures, les bosquets, les haies et les arbres isolés.

A l'est, **une zone de montagne** de 16 communes aux altitudes comprises entre 500 et 800 mètres, partie prenante du Parc naturel régional de Millevaches, est caractérisée par des espaces plus largement boisés. La Maulde aménagée en une succession de 8 barrages, a donné naissance à de nouveaux paysages de lacs et de nouveaux usages (baignade, activités nautiques...). Le lac de Vassivière avec ses 1000 ha est emblématique des sites touristiques du Limousin avec son île aux sculptures contemporaines.

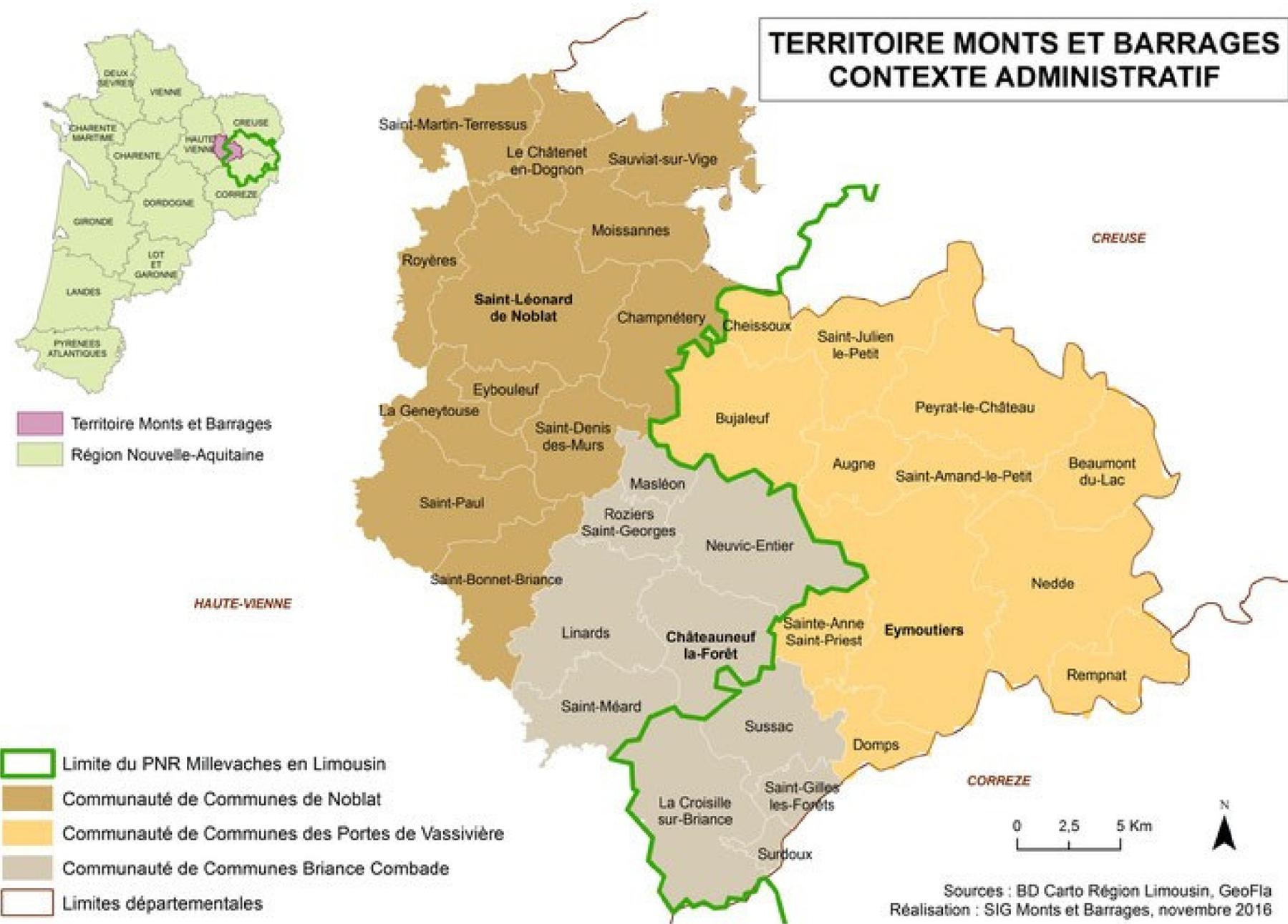
Les éléments majeurs du **patrimoine bâti** se trouvent dans les cités d'Eymoutiers et de Saint-Léonard-de-Noblat qui présentent une architecture ancienne groupée autour de leurs collégiales. Celle de Saint-Léonard est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques. Par ailleurs, l'ensemble du territoire bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire » attribué par le Ministère de la Culture en 1999.

Le Mont Gargan (731m), sur la commune de Saint-Gilles-les-Forêts présente un patrimoine naturel remarquable : allée de hêtres centenaires, lande à bruyères, tourbière...Il est le seul site naturel classé du territoire et est par ailleurs, **un site emblématique de la Résistance en Limousin**.

Le pays dispose de 4 cinémas à Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers, Peyrat-le-Château et Saint-Léonard-de-Noblat, de lieux de visite de grande qualité (l'Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers, le Moulin du Got à Saint-Léonard de Noblat (moulin à papier), la Cité des Insectes à Nedde, le Centre international d'art et du paysage de Vassivière qui disposent d'équipes professionnelles permettant d'accueillir chacun entre 12 et 16 000 visiteurs par an) et de sites plus saisonniers (l'Historail , consacré au chemin de fer, le Musée Gay Lussac à Saint Léonard-de-Noblat, le Musée de la Résistance à Peyrat-le-Château, l'Espace minéralogique à Eymoutiers).

Les **savoir-faire traditionnels** du territoire comme la tannerie, la porcelaine ou la fabrication de papier sont toujours présents notamment avec des entreprises labellisées « Patrimoine Vivant ».

L'agriculture, principalement développée autour de l'élevage bovin et ovin, se diversifie et offre toute une gamme de productions locales de grande qualité que l'on retrouve sur les marchés locaux ou les marchés de producteurs.



Le contexte législatif du projet de territoire

La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire dite « loi Voynet » définit le Pays comme **un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, porteur d'un projet de développement durable**, qui prend la forme d'une Charte de pays. Cette charte a vocation à présenter un projet de territoire pour les dix ans à venir. Cette durée permet de penser, d'organiser, d'évaluer et d'ajuster des stratégies de développement durable et de mettre en place dans la durée les actions cohérentes qui en découlent. La notion de développement durable implique une prise en compte simultanée des dimensions sociales, écologiques et économiques. La loi donne aux habitants une présence conséquente dans le Conseil de développement et invite à l'intégration de la démocratie participative dans la conception du projet de territoire.

La loi Voynet et la charte de Pays de 2004

La charte de 2004 expose les **2 objectifs stratégiques** suivants : "**valoriser de façon durable les ressources locales pour créer des activités et fixer des actifs & créer les conditions pour retenir et accueillir les habitants**".

Le projet de territoire fut décliné en **9 objectifs opérationnels** : créer et renforcer les conditions d'entreprendre à l'échelle du Pays, Développer une offre de logement adaptée, dynamiser la vie inter-associative et l'articuler avec les dispositifs publics, préserver et valoriser les milieux et les ressources naturels, aménager le territoire de façon équitable et cohérente, améliorer la vie au quotidien en adaptant les services aux évolutions du territoire, favoriser la participation des habitants au développement de leur territoire, affirmer le Pays comme échelle pertinente d'organisation des acteurs touristiques, accompagner la démarche de Pays.

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 est venue corriger l'absence d'assise juridique des Pays et leur donner un nouvel avenir. Ils pourront en effet grâce à cette nouvelle disposition poursuivre leurs dynamiques territoriales, existantes depuis parfois plus de 10 ans dans un cadre juridique sécurisé et stabilisé. L'article 79 de la loi MAPTAM offre aux territoires un nouvel outil, le Pôle d'équilibre territorial et rural, qui figure également dans le nouvel article L. 5741-1 du CGCT. De plus, la loi redonne une assise juridique au **Conseil de développement**, organe composé des acteurs socio-économiques du territoire. Il est consulté entre autres sur les principales orientations du Pôle et sur le projet de territoire. **Une Conférence des Maires** est également créée. **Cette nouvelle législation permet donc aux Pays et aux Pôles territoriaux en devenir de continuer de porter leurs actions et d'œuvrer pour la dynamisation de leurs territoires, au service des EPCI qui le composent.** Ils peuvent constituer le cadre de contractualisation infrarégionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Dans ce contexte de création du PETR du Pays Monts et Barrages, le projet de territoire définit un objectif général : "**Renforcer l'attractivité pour qu'il s'affirme comme un espace d'accueil ouvert et vivant**". Ce grand objectif fut décliné en 4 objectifs stratégiques : "**Stimuler l'économie de proximité et renforcer l'économie productive**", "**Qualifier l'offre d'accueil**", "**Préserver les patrimoines naturels, bâtis et culturels**", "**mieux vivre ensemble**".

Art. 5-1 : Procédure d'élaboration du projet de territoire :

En application de l'article L. 5741-2 du CGCT, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent. Le projet de territoire est **soumis pour avis, d'une part, à la Conférence des maires**, et, d'autre part, au **Conseil de développement territorial**.

Le projet de territoire est **approuvé par les organes délibérants des trois EPCI-FP membres du PETR**.

Le projet de territoire est **élaboré dans les 12 mois suivant la mise en place du PETR**. Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les 12 mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des EPCI-FP qui en sont membres.

Art. 5-2 : Contenu du projet de territoire Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. **Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites, en totalité ou en partie, soit par les trois EPCI-FP membres, soit, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.**

Le projet de territoire peut comporter des dispositions relatives à toute autre question

Art. 5-3 : Mise en œuvre du projet de territoire dans le cadre de la convention territoriale

En application de l'article L. 5741-2 II du CGCT, **le projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale. La convention territoriale est conclue entre le PETR et les EPCI-FP qui en sont membres.**

La convention territoriale précise les missions déléguées au PETR par les EPCI-FP qui en sont membres pour être exercées en leur nom.

Les statuts du PETR et la révision du projet de territoire 2021-2026 -

Le territoire

34 communes

1. à l'ouest les bas plateaux

2. à l'est, une zone de montagne

3 communautés de communes

Communauté de communes de Noblat
Communauté de communes Briance Combade
Communauté de communes des Portes de Vassivière

4. un territoire de transition

Entre l'agglomération de Limoges et le Parc Naturel de Millevaches en Limousin



Les relations du PETR avec ses partenaires

Les Communautés de communes

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages est constitué de trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) : La Communauté de communes Briance-Combade, la Communauté de communes de Noblat et la Communauté de communes des Portes de Vassivière.

Conformément à l'article L. 5741-2 du CGCT, le PETR, en partenariat avec les EPCI-FP membres, a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Le projet de territoire a vocation à définir ces conditions et à préciser les actions qui seront conduites en totalité ou en partie soit par les trois EPCI-FP, soit en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Le projet de territoire peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

En application de l'article L. 5741-2 II du CGCT, le **projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale. La convention territoriale est conclue entre le PETR et les EPCI-FP qui en sont membres.**

La mise en œuvre du projet de territoire fait l'objet d'un rapport annuel élaboré par le PETR.

Les communes et la conférence des maires

Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR (article L. 5741-1 III du CGCT). Le PETR, dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire doit interroger les maires des 34 communes du territoire.

La conférence des maires, approbation du projet de territoire par le comité syndical donne un avis après sur ce projet de territoire.

Le GAL Monts et Barrages (Groupe d'Action Locale)

Un Groupe d'Action Locale (GAL) est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et **chargés de la mise en place d'une stratégie de développement dans le cadre du programme européen Leader.**

LE PETR est structure porteuse du GAL Monts et Barrages.

Le Comité Unique de Concertation et de Programmation (CUCP) est composé de membres du bureau syndical et du Conseil de développement du Pays Monts et Barrages.

Le Conseil de développement

Le Conseil de développement est un organe de consultation qui exerce ses missions auprès du Comité syndical du PETR.

Il a pour objet principal de participer au développement du territoire. Il doit permettre de favoriser les échanges, la mise en réseau, la concertation entre les acteurs et œuvrer dans l'intérêt général.

A ce titre, il joue un véritable rôle pour le développement du territoire Monts et Barrages en participant notamment au projet de territoire : "le Conseil de développement participera aux travaux de diagnostic, d'analyse des enjeux démographiques, économiques, écologiques, sociaux et culturels repérés sur le territoire. Il participera à la définition des orientations et pourra être force de proposition pour la mise en place d'actions de développement" (*extrait des statuts du PETR*)

Le Conseil de développement **émet un avis consultatif sur le projet de territoire.** Cet avis fait l'objet d'un échange en Assemblée plénière et est formulé par écrit au Comité syndical du PETR " extrait du règlement du Conseil de développement

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est situé à l'ouest du Massif central, au cœur de l'ex Région Limousin. Il rassemble 124 communes des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. De 400m à 1000m d'altitude, le territoire présente des entités paysagères différentes : vallées, plateaux, sources...

La seconde Charte du Parc (2018-2033) a permis au PNR de dégager trois axes de développement :

Axe 1 "Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale";

Axe 2 "Millevaches, territoire en transition";

Axe 3 "Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur".

L'article 5-2 des statuts du PETR Monts et Barrages précise que "le projet de territoire doit être compatible, d'une part, avec les documents d'urbanisme applicables dans le périmètre du pôle et, d'autre part, avec la Charte du PNR de Millevaches. Dans ce dernier cas, une convention, conclue entre le PETR et le syndicat mixte chargé de la gestion du PNR, détermine **les conditions de coordination**

de l'exercice de leurs compétences sur leur périmètre commun.

Les contrats coordonnés par le PETR



Le Gouvernement a proposé fin 2020 aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : **le contrat de relance et de transition écologique**. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Créé en 1985, le label « **Ville et Pays d'art et d'histoire** » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Le PETR Monts et Barrages est porteur de cette convention depuis 1999, renouvelée en 2015.

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;

- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants. A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Un premier **contrat de dynamisation et de cohésion** a été signé entre le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le PETR du Pays Monts et Barrages en 2018.

Le **programme LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un des axes du Fonds européen Agricole de Développement Rural (FEADER). LEADER a vocation à soutenir des projets de développement en milieu rural.

Ce sont les **GAL (Groupe d'Action Locale)**, un groupe varié et représentatif d'acteurs locaux du territoire qui sont en charge de mettre en place une stratégie locale de développement sur les territoires LEADER.

Ils peuvent être constitués d'élus de collectivités territoriales, d'établissements publics, d'entreprises, de représentants associatifs,...)

Le Pays Monts et Barrages est territoire LEADER depuis 2015 et déposera une nouvelle candidature pour le programme 2023-2027.

Engagé en 2011 dans le cadre d'un premier contrat territorial puis renouvelé en 2017, le programme « **Sources en action** » constitue une démarche innovante et d'envergure associant désormais vingt-cinq porteurs de projets menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont.

Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne : il fait l'objet d'un contrat territorial (outil proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin de mettre en œuvre des actions sur les milieux aquatiques).

Le Programme Sources en action rassemble 24 maîtres d'ouvrages à l'échelle du bassin amont de la Vienne. Le PETR Monts et Barrages et le Syndicat d'aménagement du bassin de Vienne (SABV) sont les deux maîtres d'ouvrage de ce programme sur le territoire.

L'ingénierie du PETR au service du territoire

L'ingénierie territoriale est un enjeu en soit, en particulier pour les territoires ruraux. L'ingénierie territoriale a trait aux « **fonctions d'expertises**, diagnostics, études thématiques et de suivi/veille de territoires ». Une autre approche est identifiée à un vaste ensemble de **moyens humains qui concourt à l'élaboration des projets**.

Afin de garantir le meilleur suivi aux projets du territoire, l'équipe du PETR travaille de manière transversale et concertée, en étroite collaboration avec les acteurs présents sur le territoire. C'est l'idée de **chaîne d'ingénierie territoriale** qui peut se définir comme "**la façon dont les acteurs s'organisent, tout au long de la conduite du projet de territoire**". Il s'agit d'un « réseau imbriqué de compétences multiples, avec ses dépendances mais aussi ses synergies ». Ce réseau est au cœur d'une problématique de gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux dont l'enjeu est la « capacité collective à agir et innover sur un espace donné », et dont le cadre et l'horizon sont le projet de territoire.

La direction du PETR gère la structure d'une part et coordonne les services. Elle est garante de :

- L'émergence et du développement de la dynamique du PETR autour de projets communs de développement partagé et d'une solidarité territoriale (acteurs publics/privés par exemple),
- La cohérence et la coordination des actions entreprises sur l'ensemble du territoire et des acteurs locaux,
- La mise en place d'une vision prospective : missions d'expertises et études réalisées par le biais des missions confiées au PETR,
- La mobilisation de fonds nécessaires, en lien avec les contractualisations en cours, pour les priorités du territoire,
- L'existence et le maintien d'un relais des politiques d'aménagement menées par l'Etat, la Région, le Département , l'Europe avec les acteurs du territoire,
- La bonne convergence des fonds publics sur le territoire.

Les chargés de missions sont responsables du déroulé de leur mission et/ou de leur programme.

Ils sont présents sur le territoire au service des communautés de communes et des communes. Les chargés de mission contribuent à l'émergence des projets sur le territoire et accompagnent les porteurs de projets à la fois techniquement et dans la recherche de financements en lien avec les orientations du projet de territoire.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les acteurs présents et contribuent ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire.

L'ÉQUIPE

Directeur :

Guillaume MARTIN - directeurpetrmb@gmail.com

Chef de projet Pays :

Maxime ROBY - chefdeprojetmb@gmail.com

Secrétaire-comptable :

Isabelle PÉCLY - paysmontsetbarrages@gmail.com

Animateur de l'architecture et du patrimoine :

Guillaume MARTIN - animationpahmb@gmail.com

Animatrice de l'architecture et du patrimoine adjointe :

Julie GRÈZE - mediationpahmb@gmail.com

Animatrice-gestionnaire LEADER :

Cécile KOHUT - programmeleadermb@gmail.com

Chargée de mission développement économique :

Lou PERICAT - lou.pericat@interconsulaire87.fr

Chargée de mission Emploi-Formation :

Victoria MARTIN - emploiformationms@gmail.com

Chargé de mission activités de pleine nature :

Aurélien CLAVREUL - pleinemb@gmail.com

Technicienne rivières - GEMAPI

Estelle Giles - rivieresmb@gmail.com



La méthodologie de conduite



La méthodologie de conduite du projet de territoire reprend les orientations politiques des membres du PETR du Pays Monts et Barrages en lien très étroit avec les 3 EPCI du territoire (CC Briançonnais, CC Combade, Noblat et Portes de Vassivière)

La méthode de travail doit permettre une appropriation individuelle et collective de toutes les parties prenantes du projet de territoire.



La **méthodologie** proposée est issue des échanges avec chaque EPCI et a été définie lors de la commission « stratégie et contractualisations » du PETR le **25 septembre 2020**.

Le projet de territoire porte plusieurs objectifs : la définition d'un horizon commun à l'échelle du périmètre du Pays Monts et Barrages et un souci d'appropriation collective du projet.

Le projet de territoire a par conséquent intégré les orientations stratégiques des trois Communautés de communes membres du PETR. La recherche des enjeux communs des trois EPCI est le socle du projet de territoire, elle est la première étape de la démarche. La définition de ces enjeux a été réalisée à l'occasion de la commission « stratégie et contractualisations » du PETR le **23 octobre 2020**.

Les projets communaux ont ensuite été recensés, entre décembre 2020 et janvier 2021 au travers d'une enquête coconstruite par les EPCI et le PETR. Celle-ci a fait l'objet d'une restitution en commission le **06 mai 2021** et en Bureau syndical le **12 mai 2021**.

Cette enquête a permis d'identifier les projets à venir et en émergence sur chaque commune du territoire et de valider les enjeux définis par les EPCI et le PETR. Les orientations stratégiques du projet de territoire ont pu être définies à l'occasion de la commission du **03 juin 2021** et déclinées en objectifs opérationnels.

La troisième étape a été la mobilisation du Conseil de développement du territoire. Celui-ci s'est réuni à deux reprises, le **17 juin 2021** et le **08 juillet 2021** pour respectivement alimenter et valider le projet de territoire.

Le projet de territoire a été validé par les Communautés de communes :

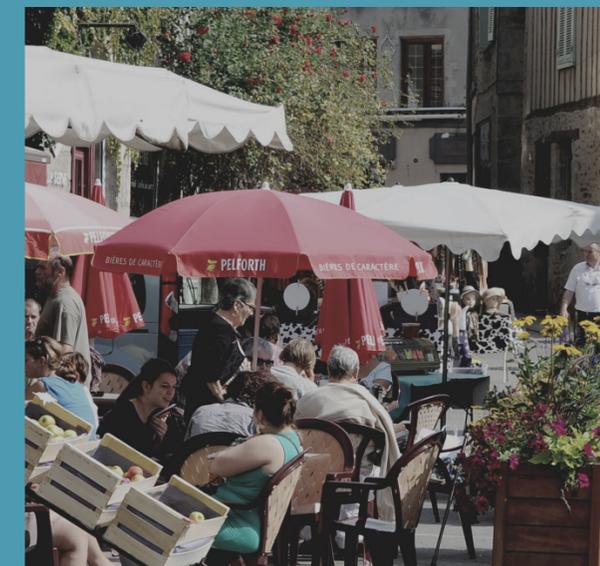
- Portes de Vassivière : 1er juillet 2021
- Briançonnais-Combade : 05 juillet 2021
- Noblat :

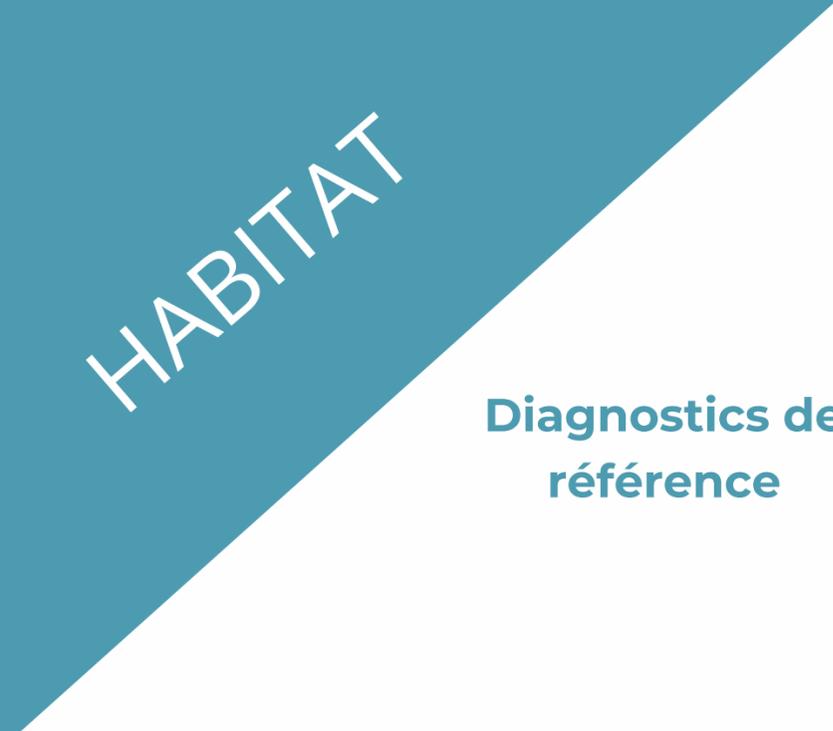
Le Comité syndical du 23 juin 2021 a validé le projet de territoire à l'échelle du Pays Monts et Barrages.

Ce projet permet, outre une vision commune du développement du territoire, de servir de document de référence pour les échanges avec les partenaires, notamment financiers.



ANALYSE THÉMATIQUE





HABITAT

Diagnostics de référence

- **Diagnostics socio-démographiques**

Monts et Barrages,

- Candidatures "Petites Villes de Demain",

- Étude pré-opérationnelle OPAH de la CC de Noblat,

- PCAET CC Briance-Combade et Portes de Vassivière,

- SCOT du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'Agglomération de Limoges

La composition du parc de logement reste assez différente entre les trois communautés de communes. Elle est caractérisée par une prédominance de logements principaux sur Noblat (80%) et une part importante du nombre de résidences secondaires sur Portes de Vassivière (30%). Briance-Combade est partagée entre les deux (68% de résidences principales, 16,8% de résidences secondaires). La part de logements vacants est importante, 13,2% à l'échelle du Pays. C'est au-delà de la moyenne départementale de 9,8%. La part du vacant est plus importante sur Briance-Combade (15,2%) et Portes de Vassivière (14,6%). La Communauté de communes Noblat bénéficie d'un taux plus proche de la moyenne en Haute-Vienne (11%).

Le nombre de résidences principales augmente fortement sur Noblat depuis le début des années 2000. Il chute sur Briance-Combade depuis 2011. Portes de Vassivière a une tendance inverse à la courbe départementale, le nombre de résidences principales décroît durablement depuis 1975.

La population est majoritairement propriétaire de son logement sur l'ensemble des trois communautés de communes. Cette tendance continue sa progression entre 2009 et 2016 .

Le territoire bénéficie de plusieurs atouts, à la fois l'accès à la propriété lié au coût du foncier, l'opportunité d'accès à des espaces adossés à l'habitation (hors centres-bourgs).

Pour autant, le bâti reste énergivore, une part importante des logements souffrent d'insalubrité et restent vacant. L'offre locative reste limitée sur l'ensemble du territoire.

Le territoire bénéficie de certaines opportunités de travail sur cette thématique au travers, notamment de la mise en place du dispositif « Petites Villes de Demain » et la présence d'une ORT et d'une OPAH sur le territoire de Noblat. Dans le cadre du lancement de ces processus de rénovation du bâti, l'appui au secteur de la construction (investissements, formations, mise en réseau...) semble être un axe de travail possible.

GRANDS ENJEUX

Rénovation énergétique de l'habitat

Réhabilitation de l'habitat privé et lutte contre l'insalubrité

Amélioration de la performance énergétique du patrimoine public

Adaptation des logements aux personnes âgées / personnes handicapées

Valorisation des patrimoines bâtis

Résorption de la vacance dans les bourgs

Amélioration de l'offre locative

Diagnostiques de référence

- Diagnostiques NOTT des CC de Noblat et des Portes de Vassivière,
- Étude station de Pleine nature de la CC Briançonnais-Combrailles,
- Diagnostic Pleine nature du Pays Monts et Barrages 2016

Le territoire bénéficie d'un patrimoine architectural et bâti remarquable sur une partie du territoire, de patrimoines historiques et culturels et d'un environnement idéal à la pratique des activités de pleine nature (patrimoine naturel). Cette offre globale, relativement structurée sur l'ensemble du territoire, bénéficie d'une valorisation coordonnée par les Offices de Tourisme et les EPCI du territoire.

Pour autant, une part importante de l'offre d'hébergements manque de professionnalisation et reste peu structurée. Ce manque d'hébergements qualifiés s'ajoute à une relative carence d'activités économiques liées au tourisme (restauration...).

Par ailleurs, une stratégie de promotion/marketing/communication permettant d'améliorer l'accueil des touristes peine à émerger à l'échelle du territoire. Sur cette problématique, l'émergence de projets de destinations touristiques territoriales générées soit à l'initiative de la Région, soit du Département est une opportunité de réponse pour le territoire. Pour autant, la multiplicité des acteurs sur cette thématique reste une relative menace au développement touristique territorial.

D'un point de vue conjoncturel, le regain d'attractivité des territoires ruraux, particulièrement auprès des touristes français et lié à la crise sanitaire de 2020-2021 peut être considéré comme une opportunité. Une analyse au long court permettra de déterminer si ces pratiques touristiques s'installent dans la durée.

GRANDS ENJEUX

Amélioration et développement de l'offre d'hébergements

Développement et accompagnement des cafés-hôtels-restaurants

Développement économique des projets touristiques

Développement et structuration des activités de pleine nature

Qualification de l'offre d'hébergements touristiques

Diagnostics de référence

- **Étude économique ACP Pays Monts et Barrages,**

- **Étude économique Noblat CCI 2018**

- **Stratégie de développement économique CC Briance-Combade 2018,**

- **Diagnostic territoire Contrat de cohésion et de dynamisation Conseil Régional N-A 2018**

- **SRDEII Conseil régional Nouvelle-Aquitaine**

Le territoire bénéficie d'un maillage relativement homogène d'entreprises de proximité. Elles bénéficient d'un lien privilégié avec l'ensemble des collectivités du territoire et notamment d'aides intercommunales, départementales ou régionales pour l'accompagnement de leurs projets de développement. La grande majorité des entreprises du territoire offre des services adaptés aux attentes des habitants que ce soit dans l'artisanat, le commerce, les services, l'agriculture (circuits courts).

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'une réelle dynamique de création/reprise sur les activités de la sphère présenteielle. L'accessibilité au foncier, le déploiement du haut-débit, l'accompagnement en proximité des porteurs de projets sont autant d'atouts sur la capacité d'accueil du territoire.

La sphère productive et industrielle bénéficie d'une forte valeur ajoutée sur certains secteurs : l'exploitation du bois liée à la présence de la ressource, des savoir-faire historiques (porcelaine, entreprises du patrimoine vivant, agriculture notamment élevage bovin...).

Pour autant, une grande partie du tissu économique du territoire est soumise à un enjeu d'adaptation des modes de consommation (e-commerce, transition énergétique...) et souffre pour une partie du vieillissement de leur appareil productif ou de leurs locaux d'exploitation.

Certains secteurs d'activité (construction par exemple) ont des chefs d'entreprises vieillissants qui n'anticipent pas la transmission de leur activité. Ces entreprises sont souvent remplacées par un ensemble de micro-entreprises qui fragmentent le marché sans être structurées. Un certain nombre de secteurs d'activités restent peu représentés sur le territoire (transport, B to B, industrie et artisanat de production) et rappelle une faiblesse structurelle de l'attractivité du territoire.

Les problématiques du manque de maîtrise foncière publique, de l'éloignement géographique de pôles économiques importants, la limite des moyens financiers disponibles par rapport à d'autres territoires ou la vétusté de nombreux locaux économiques vacants du territoire (en particulier des centres-bourgs) sont autant de limites à l'accueil d'entreprises.

Le développement des circuits courts et/ou de proximité, de politiques notamment régionales volontaristes sur la cohésion économique territoriale, le développement du télétravail, le potentiel touristique ou le développement de l'économie circulaire sont des opportunités pour l'économie du territoire.

GRANDS ENJEUX

Structuration d'une filière locale de la rénovation

Développement d'une agriculture et d'une alimentation durables (circuits courts/proximité, accès au foncier, initiatives et productions de qualité)

Développement d'un projet alimentaire territorial

Exploitation durable de la forêt

Développement de la filière bois Relocalisation de la transformation

Développement de l'économie circulaire

Soutien à la création et accompagnement des porteurs de projets

Accompagnement du développement des entreprises

Développement de l'attractivité des entreprises

Accueil de nouvelles formes d'activités - Économie sociale et solidaire

Valorisation des patrimoines et des savoir-faire locaux

EMPLOI

Diagnostiques de référence

- Étude socio-démographique Pays
Monts et Barrages 2020,
- Étude ADECT Mille Sources 2020,
- Observatoire de l'emploi Nouvelle-
Aquitaine

Si la population tend à se stabiliser sur le territoire, il subit une baisse régulière du nombre d'emplois proposés sur le territoire. L'indice de concentration de l'emploi corrobore ce constat et confirme que la baisse du nombre d'emplois proposés est plus importante à l'ouest qu'à l'est du territoire, sans doute en lien avec une forte concentration de l'emploi sur l'agglomération de Limoges. Par ailleurs, l'emploi public (médico-social, administration) est surreprésenté sur le territoire.

Pour autant, certains secteurs d'activité connaissent de véritables problématiques de recrutement (filière bois, construction...).

Le territoire se positionne de plus en plus vers une fonction résidentielle et moins comme un réel pôle d'emplois. En 2016, sur la Communauté de communes de Noblat, près d'1 habitant sur 2 travaille en dehors de la communauté de communes (54,7% de taux de concentration de l'emploi), sur Briance-Combade, l'équivalent de 3 habitants sur 10 travaillent hors territoire (68,4% taux de concentration), sur Portes de Vassivière, seulement 1 habitant sur 10 travaille en dehors du territoire intercommunal.

Globalement, on constate une baisse du nombre de demandeurs d'emplois sur le territoire sur les deux dernières années. C'est une inversion de la tendance connue entre 2011 et 2016. Pour autant, un chômage structurel (demandeurs d'emploi de plus de 12 mois) reste constant. En 2020, 572 personnes inscrites à Pôle Emploi sont éloignées de l'emploi depuis plus de 24 mois. Cela représente 1/3 des demandeurs d'emplois du territoire (37,9% sur Briance-Combade, 32,8% sur Portes de Vassivière et 29,7% sur Noblat).

Les niveaux de formation sur le territoire ne sont pas si éloignés de la moyenne départementale concernant les CAP/BEP et BAC/BP. Le nombre de pas ou peu diplômés est supérieur sur le territoire par rapport à la moyenne en Haute-Vienne avec respectivement 36,1% sur Monts et Barrages et 31% à l'échelle du département. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont eux moins représentés sur le territoire par rapport à la moyenne départementale (19,7% sur Monts et Barrages et 25,5% à l'échelle de la Haute-Vienne).

Peu de formation sont identifiées sur le territoire au delà de l'enseignement public « classique ». Cette absence de formation disponible sur le bassin d'emploi est un élément supplémentaire du manque d'attractivité de certaines entreprises.

Par ailleurs, les formes de travail évoluent. Accéléré par la pandémie, le télétravail s'est largement démocratisé laissant un champ d'opportunité pour les territoires à faible concentration d'emplois.

GRANDS ENJEUX

**Relocalisation du travail en zone
rurale (télétravail, espaces de travail
partagés...)**

**Attractivité des emplois qualifiés
(accueil, cadre de vie, services,
habitat)**

**Lutte contre le chômage de longue
durée**

**Développement de l'accueil des
jeunes en formation sur le territoire**

**Accueil/attractivité de formations
liées aux besoins des acteurs locaux**

Diagnostics de référence

- Bilan de la convention Pays d'art et d'histoire (1999-2015)
- Diagnostics NOTT CC Portes de Vassivière et Noblat (2019)
- Étude station pleine nature Briance-Combade (2018)

L'offre culturelle publique est relativement importante sur le territoire (musées, bibliothèques, cinémas). Le territoire bénéficie également de patrimoines remarquables (architectural, historique, environnemental) et d'une action publique d'animation et de médiation (grand public, service éducatif) importante sur l'ensemble du Pays Monts et Barrages (Pays d'art et d'histoire).

Pour autant, la modernisation des équipements culturels publics semble être un véritable enjeu à court ou moyen terme sur l'ensemble du territoire.

Un réseau d'acteurs associatifs propose une offre culturelle variée. Si une partie des acteurs sont « professionnalisés », un certain nombre souffrent à la fois d'un manque de structuration (liée au bénévolat) et d'un manque de liens avec les acteurs publics. La crise sanitaire fait apparaître une menace sur la capacité de relance de l'offre culturelle, en particulier privé.

Il n'existe pas aujourd'hui de réseau culturel structuré sur le territoire. Il n'existe par ailleurs aucun évènement culturel d'envergure sur le territoire.

En tout état de cause, l'ensemble des acteurs culturels du territoire sont soumis à de nombreux défis : les évolutions de la consommation d'offres culturelles, la digitalisation de la promotion de leur offre...

L'offre culturelle porte des opportunités : la mise en valeur des savoir-faire locaux (artisanat d'art, métiers d'art), l'émergence d'équipements culturels mutualisés d'envergure, l'émergence de coopérations structurées à l'échelle du territoire...

GRANDS ENJEUX

Densification de l'offre artistique et culturelle (pratique, diffusion)

Développement de réseaux d'acteurs culturels

Accompagnement des acteurs de la culture (structuration)

Mise en valeur des patrimoines culturels (bâti, historiques, naturels et les métiers d'art)

Modernisation des équipements culturels

Diagnostique de référence

- Diagnostic socio-démographique Monts et Barrages,

Le territoire bénéficie d'une ligne TER (Limoges-Ussel) structurée sur la ligne du Palais-sur-Vienne à Eygurande - Merlines, mise en service entre 1880 et 1883 et ayant bénéficiée de travaux en 2015, de 3 gares (Saint-Léonard-de-Noblat, Châteauneuf-Bujaleuf et Eymoutiers) et une halte SNCF à Saint-Denis-des-Murs. La fréquentation tend à diminuer depuis quelques années et la question du maintien des lignes reste une préoccupation importante pour le territoire.

Deux lignes de bus départementaux : la ligne 1 (Limoges-Saint-Laurent-les-Eglises) assure une desserte en bus de Saint-Martin-Terressus et du Châtenet-en-Dognon avec 2 trajets aller et 2 trajets retour par jour (7 arrêts sur le territoire) et la ligne 9 (Limoges-Neuvic Entier) permet la desserte des communes de Saint-Paul (5 arrêts), Saint-Bonnet-Briance (3 arrêts), Linards (2 arrêts), Châteauneuf-la-Forêt (3 arrêts) et Neuvic-Entier (1 arrêt) à raison de 2 trajets aller et retour par jour. Une ligne de bus régionale (R9 Limoges-Felletin) assure une desserte (9 trajets/jour) par Royères, Saint-Léonard-de-Noblat, Moissannes et Sauviat-sur-Vige.

Le service des Taxicars propose sur le territoire depuis 1984 des solutions de mobilité. Malgré son intérêt pour les personnes peu mobiles et le développement de mobilités collectives, ce service semble être atteindre ses limites sous sa forme actuelle.

Quelques aires de covoiturage existent sur tout le territoire (La Geneytouse, Eymoutiers...). Elles sont utilisées par quelques usagers récurrents. Aucune d'entre elles ne fait l'objet de promotion et aucun réseau d'utilisateurs n'est réellement coordonné. Il est difficile d'avoir une réelle expertise de cette pratique sur le territoire. L'autopartage, au même titre que le covoiturage ne bénéficie pas de structuration et une analyse de l'offre semble impossible aujourd'hui.

En parallèle, si le nombre de ménages avec une seule voiture diminue, le nombre de ménages avec deux voitures ou plus augmente sur le territoire (entre 2011 et 2016). Le nombre de ménages sans voiture diminue et montre l'omniprésence de ce moyen de transport sur le territoire.

L'ensemble de ces constats montrent l'enclavement du territoire.

Le développement perçu au niveau national du vélo à assistance électrique, accéléré par la crise sanitaire, peut être une opportunité de mobilité alternative à la voiture.

GRANDS ENJEUX

Développement de mobilités durables tenant compte des problématiques des zones rurales

Réduction des besoins de déplacements liés à l'offre de services

Mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics

Diagnostics de référence

- **Étude sur les services à destination des personnes âgées CC Portes de Vassivière**

- **Diagnosics santé ORS Nouvelle-Aquitaine par Communauté de communes**

Les services publics restent présents sur l'ensemble du territoire et le déploiement des Maisons France Services doublé des permanences d'acteurs institutionnels (Cap emploi, Mission locale rurale...) maintiennent un niveau de services relativement satisfaisants sur le territoire. Pour autant, le territoire souffre de l'absence de permanence d'acteurs majeurs tel que Pôle Emploi, de difficultés de recrutement pour les services publics proposés et reste sous la menace constante du départ de services publics d'État. Le maintien d'un réseau d'écoles, lié aux évolutions démographiques reste un enjeu fort sur l'ensemble du territoire.

Les équipements liés aux services publics, en particulier ceux liés à la distribution/gestion de l'eau font l'objet de besoin en investissements élevé. La capacité des collectivités du territoire à maintenir et améliorer l'accès à une eau de qualité est un enjeu largement identifié.

Les services liés à la santé, s'ils bénéficient d'un certain équilibre sur une partie du territoire, sont un enjeu majeur en particulier sur la Communauté de communes Briance-Combade.

Le territoire est marqué par une relative hétérogénéité des praticiens entre les trois communautés de communes. Il semble logique que Noblat regroupe plus de la moitié des professionnels de santé du territoire (53%) du fait de sa représentation en termes de population. Pour autant, la différence entre Briance-Combade et Portes de Vassivière est importante malgré une population similaire. Briance-Combade regroupe 15,3% des professionnels de santé du territoire contre 31,7% pour les Portes de Vassivière. L'analyse de l'APL (accessibilité potentielle localisée) permet de constater un niveau de consultation au moins égal à la moyenne nationale sur seulement 16 communes du territoire.

La problématique de la désertification des services vétérinaires semble devenir un enjeu de plus en plus prégnant sur le territoire et peut mettre en péril, au-delà de l'offre destinée aux animaux domestiques, les activités d'élevage (bovin, ovin, équestre...).

L'offre de services destinés aux personnes précaires (personnes âgées, minima sociaux etc.) manque d'homogénéité. La création d'un CIAS à l'échelle des Portes de Vassivière ou le projet de fusion des associations d'aides aux personnes sont autant d'opportunités ayant vocation à répondre à une partie de cette problématique.

GRANDS ENJEUX

Amélioration de l'accès, la qualité, la gestion et de la distribution de l'eau

Offre alimentaire territoriale pour les personnes précaires

Gestion et valorisation des déchets

Amélioration de l'offre de services de proximité

Évolution des services pour répondre aux attentes des habitants

Modernisation et adaptation des équipements sportifs, adaptation et développement des pratiques sportives

Accessibilité des services (personnes handicapées, connexion)

Maintien et amélioration de l'offre de santé (humaine et animale)

Diagnostique de référence

- SCOT du SIEPAL

- Charte du Parc naturel régional de
Milleval en Limousin

- Plans locaux d'urbanisme

L'aménagement du territoire est largement lié aux documents d'urbanisme en vigueur sur l'ensemble du territoire. On note l'existence de documents de références : SCOT et Charte du PNR et de documents locaux, tels que le PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine) sur Saint-Léonard-de-Noblat, de PLU (plans locaux d'urbanisme) sur une partie des communes du territoire, d'espaces naturels soumis à des règles de préservation (Natura 2000 etc.).

On note que si des projets de PLUI (plan locaux intercommunaux) sont en réflexion aujourd'hui, aucun n'a abouti jusqu'à maintenant.

Le territoire bénéficie pour partie de dispositifs, notamment d'État qui joueront un rôle important dans les projets d'aménagement du territoire (Opération de Revitalisation de Territoire - ORT) sur Noblat, Petites Villes de demain sur les trois intercommunalités.

Certains enjeux demeurent sur cette thématique : la pression foncière agricole, sur l'immobilier économique, une tendance à l'artificialisation des sols dans un contexte de développement du « zéro artificialisation nette » (projet de loi Climat et résilience) d'ici 2030, le renouvellement urbain, la difficulté à requalifier certains espaces publics, la renaturation de certains espaces, la nécessité de développement des énergies renouvelables sur le territoire ou la prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques à venir.

GRANDS ENJEUX

**EnR : Mise en œuvre de politiques de
développement des énergies
renouvelables territoriales et
cohérentes (production de chaleur,
électricité...)**

**Redynamisation de centre-bourg et
renouvellement urbain**

Mise en place de PLU ou PLUI

Diffusion d'une "culture climat"

Diagnostics de référence

- **Diagnostic socio-démographique Monts et Barrages**
- **Calendrier de déploiement du très haut débit, via un réseau de fibre optique (CD87, Dorsal)**

La montée en débit et l'installation de la fibre optique est en cours sur l'ensemble du Pays Monts et Barrages malgré un déploiement inégal et tardif qui impacte l'attractivité du territoire. Si à l'horizon 2025, les problématiques de connexions auront trouvé une réponse, l'appropriation du numérique par les acteurs économiques (digitalisation de l'économie), et par les acteurs publics (plateformes numériques au service des habitants...), l'inégalité du grand public dans l'accès au numérique (personnes éloignées du numérique – médiation numérique) ou encore le développement de l'offre de télétravail demeurent des enjeux prégnants à plus ou moins court terme.

Par ailleurs, le développement de la 5G pourrait être source d'accroissement des inégalités pour les territoires ruraux.

GRANDS ENJEUX

Amélioration des connexions et des usages numériques

Développement de l'inclusion numérique

L'avis du Conseil de développement

Les enjeux les plus importants pour les membres sont les suivants :

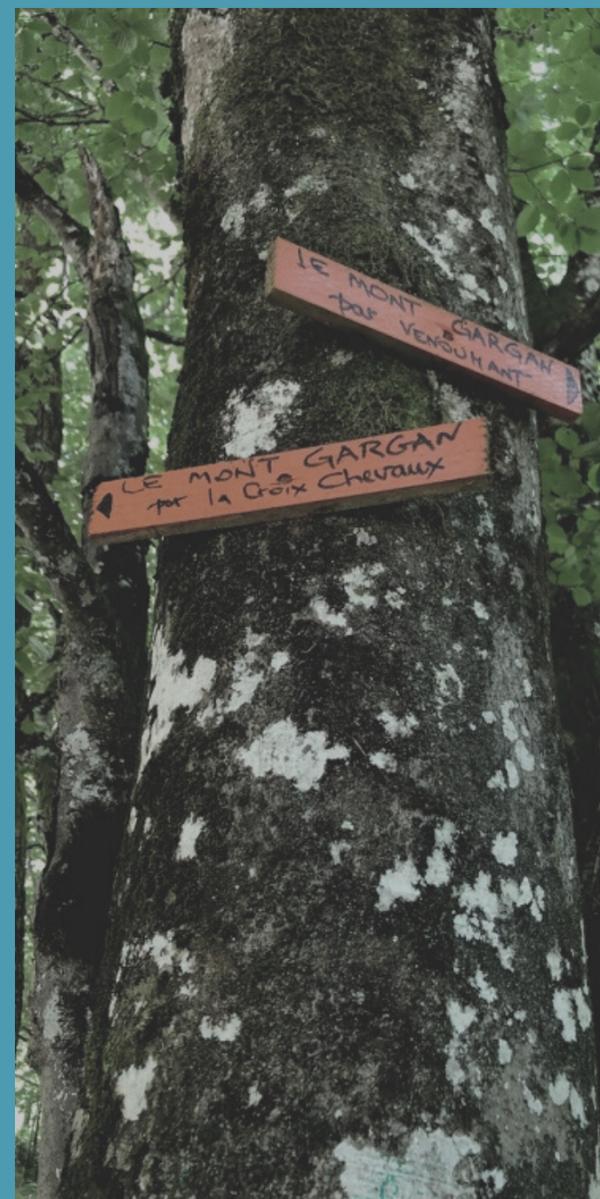
- Rénovation énergétique /résorption de la vacance dans les bourgs
- Développement et de structuration des activités de pleine nature
- Développement d'une agriculture et d'une alimentation durable
- Relocalisation du travail en zone rurale
- L'accompagnement des acteurs de la culture et l'absence d'un évènement culturel d'envergure
- Développement de mobilités durables
- L'implantation de solutions d'énergie renouvelable / redynamisation de centres-bourgs
- Connexion numérique / débit, téléphonie

Les membres du Conseil de développement ont sélectionné, parmi l'ensemble des enjeux identifiés par les acteurs publics du territoire, ceux qu'ils considèrent comme ayant une importance prioritaire.

Au delà de cette alimentation du projet de territoire, les membres restent convaincus que le développement de l'attractivité du territoire est une orientation majeure pour l'ensemble du Pays Monts et Barrages. Les questions liées à l'environnement telles que la préservation, la valorisation des espaces naturels ou l'exploitation durable des ressources du territoire sont plébiscités par la majorité des membres.



ENQUETE MAIRIES



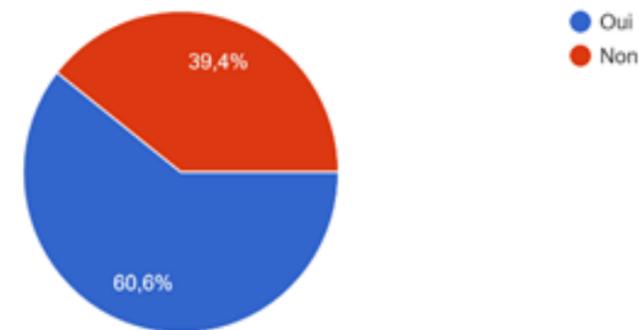


L'enquête auprès des mairies du territoire a été réalisée entre décembre 2020 et janvier 2021.

33 des 34 Mairies du territoire ont répondu à cette enquête. Elle avait vocation à la fois à corroborer les enjeux définis sur les différentes thématiques avec les Communautés de communes mais aussi à identifier les principaux projets que les communes souhaitent porter sur l'ensemble du mandat.

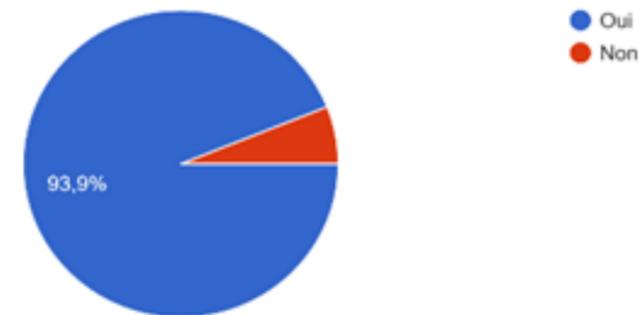
Avez-vous déjà participé au précédent projet de territoire du Pays Monts et Barrages ? (Réunions, ateliers...).

33 réponses



Le programme européen LEADER avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Services et de Paiement

33 réponses



Le projet de territoire sert :

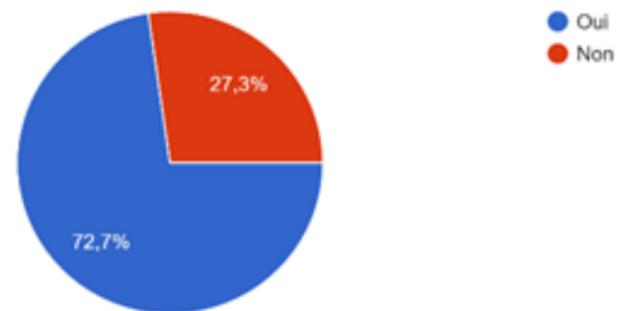
- pour 30 répondants : d'outil d'**échanges dans le cadre des contractualisations** avec nos partenaires financiers (LEADER, État, Région),
- pour 27 répondants à **définir les enjeux, l'animation et les actions à mettre en œuvre sur le territoire,**
- pour 24 répondants à **organiser la collaboration entre les collectivités à l'échelle du territoire Pays** et à défendre un projet de développement territorial commun à l'échelle du Pays.

L'outil de contractualisation le mieux identifié par les communes est le **programme LEADER** (31 réponses). A contrario, le contrat de cohésion et de dynamisation avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n'est connu que par la moitié des communes. Le contrat de ruralité (antérieur au contrat de relance et de transition écologique) est identifié par 84% des répondants (32 communes).



Depuis 2014, Avez-vous déjà bénéficié d'accompagnement technique pour vos projets, de la Communauté de communes ou du Pays ?

33 réponses



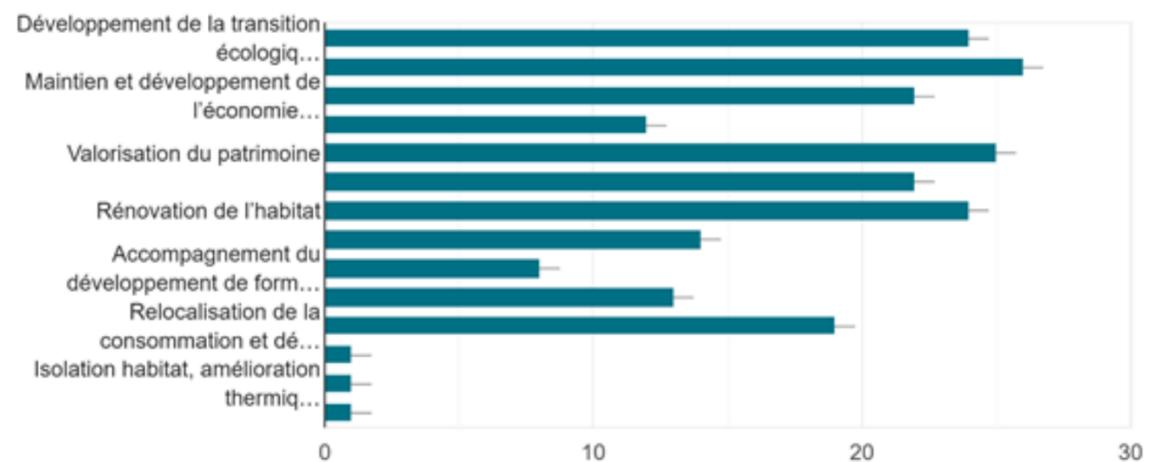
Avez-vous besoin d'accompagnement pour la mise en œuvre de certains de ces projets ?

30 réponses



Dans quels enjeux de développement territorial vous retrouvez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

32 réponses



- 78% des communes déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement soit de leur communauté de communes soit du PETR (24 réponses).

- Pour les accompagnements suivants : rédaction de cahiers des charges, diagnostics, animation et aide à la conduite de projet.

Il est à noter que les accompagnements autant techniques que financiers dans le cadre du **contrat Sources en actions avec l'Agence de l'Eau** sont largement évoqués dans les réponses.

- 30 communes (100% des réponses) déclarent avoir besoin d'accompagnement à la **recherche de financement**.

- 25 communes (83,3% des réponses) déclarent avoir besoin d'**accompagnement technique** (aide à la réflexion, animation de projet, mise en réseau, etc.).

La majorité des enjeux (identifiés avec les EPCI) ont été plébiscités par les communes :

- le **développement de l'attractivité du territoire** (26 communes – 81% des réponses),

- la **valorisation du patrimoine** (25 – 78%),

- le développement de la **transition écologique et la rénovation de l'habitat** (24 – 75%),

- le **développement économique et la revitalisation de centres-bourgs** (22 – 69%),

- la **relocalisation de la consommation et le développement des circuits courts** (19 – 59%),

- le numérique (connexion et usage), l'amélioration de l'accès aux services et le développement de l'offre culturelle s'ils sont cités par moins de 50% des communes restent importants (entre 37 et 44 % des réponses).



206 projets (EPCI, Communes) recensés sur l'ensemble du territoire liés aux grands enjeux du territoire :

Quelques exemples :

Rénovation énergétique de l'habitat

> 8 projets :

Exemple de projets recensés : aménagement d'un logement dans le presbytère (Eybouleuf), isolation des logements locatifs appartenant à la commune (Sainte-Anne-Saint-Priest, Cheissoux)

Amélioration de la performance énergétique du patrimoine public

> 20 projets :

Exemple de projets recensés : rénovation énergétique de la mairie (Neuvic-Entier, Sauviat-sur-Vige, Châteauneuf-la-Forêt)

Amélioration et développement de l'offre d'hébergement touristique

> 8 projets :

Exemple de projets recensés : rénovation de gîtes (Augne, Sussac), installation de roulottes au camping de Saint-Léonard-de-Noblat.

Structuration des activités de pleine nature

> 14 projets :

Exemple de projets recensés : aménagements de plan d'eau (Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Sussac)

Mise en valeur des patrimoines culturels (bâtis, historiques, naturels et les métiers d'art)

> 26 projets :

Exemple de projets recensés : restauration de petits patrimoine (fontaine Le Chatenet-en-Dognon, Saint-Julien-le-Petit), restauration de l'église (Neuvic-Entier, Saint-Paul...), valorisation des patrimoines (Saint-Gilles-les-Forêts)

Amélioration de l'accès, la qualité, la gestion et de la distribution de l'eau

> 18 projets

Exemple de projets recensés : travaux réseaux d'adduction (Eymoutiers, Sainte-Anne-Saint-Priest), assainissement de l'école (Saint-Méard), station de neutralisation (Nedde, Cheissoux)

Modernisation et adaptation des équipements sportifs, adaptation et développement des pratiques sportives

> 11 projets :

Exemple de projets recensés : parcours de santé (Saint-Denis-des-Murs), city-stades (Peyrat-le-Château, Moissannes), rénovation de terrain de tennis (Sussac)

Redynamisation de centres-bourgs

> 18 projets :

Exemples de projets recensés : projets liés aux lauréats de Petites Villes de Demain, requalification d'espaces publics (Neuvic-Entier, Peyrat-le-Château, Bujaleuf, Saint-Martin-Terressus).



L'enquête réalisée auprès de l'ensemble des mairies du territoire a permis **de recenser des projets à réaliser à l'échelle du mandat**. Ils sont venus compléter les **projets identifiés par les trois communautés de communes** et ont été répartis dans les différents enjeux définis dans l'analyse thématique.

Arborescence du projet de territoire

Analyse de 9 thématiques :
habitat, tourisme, développement économique, emploi, culture-patrimoine, mobilités, services, aménagement du territoire, numérique

Identification de 52 enjeux répartis sur l'ensemble des thématiques et liés aux orientations stratégiques

Recensement de 206 projets communaux ou intercommunaux répartis sur une partie des enjeux

3 orientations stratégiques

Accueil et attractivité du territoire

Cohésion sociale et territoriale

Transition écologique et énergétique



Pays Monts & Barrages

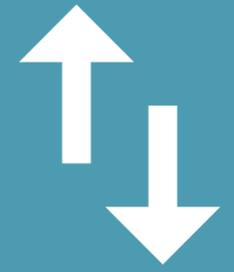
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



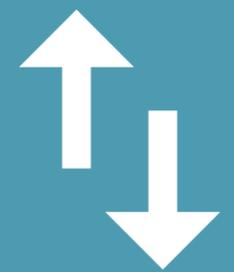
Arborescence du projet de territoire

Identification des besoins du territoire

9 thématiques



52 enjeux



206 projets communaux ou intercommunaux

3 orientations stratégiques

L'orientation stratégique pourrait être traduite par la phrase suivante : « Les principes vers lesquels devons concentrer nos efforts dans les années à venir ». Elle fixe un cadre dans lequel devra se retrouver toute ou partie des projets inscrits dans le projet de territoire.

Transition écologique et énergétique

L'analyse des thématiques, l'identification des grands enjeux de développement du territoire sur les prochaines années et l'analyse des projets portés par les parties prenantes publiques du territoire permettent de faire émerger une grande orientation : **la transition écologique et énergétique**. Cette orientation, si elle n'est pas déconnectée des orientations politiques européenne, nationale ou régionale s'inscrit comme une **attente grandissante des habitants du territoire** (cf. consultation du Conseil de développement) qu'il conviendrait de s'approprier sur l'ensemble des niveaux territoriaux.

Appliqué à un territoire, le concept de transition écologique peut être décliné dans de **nombreuses sphères à la fois économiques et sociales** :

Transition énergétique (sobriété énergétique, préférence pour les énergies renouvelables...),

Transition industrielle (production locale de biens durables, réparables et recyclables dans une perspective d'économie circulaire et d'utilité sociale du travail),

Transition agro-alimentaire (la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement).

En urbanisme, la Transition implique de recourir à la **densification urbaine, le développement d'espaces verts, l'efficacité énergétique**, etc. En ce sens, elle intègre les concepts de limitation de l'artificialisation de l'espace et l'enjeu de **renouvellement urbain**, de changement des pratiques de **mobilités** mais également de **participation citoyenne** (logique ascendante).

Cohésion sociale et territoriale

La Commission européenne a adopté une définition large de la cohésion territoriale comme visant à **« garantir le développement harmonieux de tous les territoires et permettre à leurs habitants de tirer le meilleur parti de leurs caractéristiques propres »**.

La loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADD, 1999) appelle un **« développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement »**.

La Région Nouvelle-Aquitaine fixe son objectif de cohésion territoriale comme suit : **« Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurant »**.

Ces trois définitions à des échelles géographiques différentes définissent la cohésion territoriale comme d'une part une **cohésion spatiale** (équilibre des services, des activités...) et une **cohésion sociale** (équilibre des situations sociales sur l'ensemble d'un territoire). L'ensemble de ces approches définit cette orientation stratégique.

Elle pose la question de l'équilibre dans lesquelles les actions des parties prenantes du territoire sont mises en œuvre à l'échelle du territoire Pays.

C'est en effet à l'échelle du local que s'organise une large partie des services d'éducation et de santé, que se structurent les circuits des réseaux de distribution de biens de première nécessité (eau, énergie, produits alimentaires...) et que se répartissent les équipements sportifs, culturels et de services aux personnes. C'est par ailleurs, de plus en plus, au sein des territoires que s'élaborent aussi bon nombre de projets et actions à visée correctrice d'inégalités sociales et spatiales (emploi, économie...).

C'est donc à l'échelle locale que l'initiative est portée, **la cohésion est ici synonyme de coopération territoriale et de réciprocité**.

Accueil et attractivité du territoire

L'attractivité d'un territoire est assimilée à la capacité d'un espace géographique à attirer, **à être choisi** par des acteurs économiques, des administrations publiques, des populations (durables ou temporaires) ou des formations.

Ce concept pose la question **des « facteurs d'attractivité »** d'un territoire et en particulier le caractère multidimensionnel (ou systémique) de ces facteurs – cadre de vie (habitat, environnement, climat...), accès aux services (numérique, publics, économiques...), accès à un vivier de compétences (formation...), structuration de l'accueil (Maisons de santé pluriprofessionnelles, cluster, pôle de compétitivité économique...).

Outre la structuration de la capacité d'accueil d'un territoire, **le marketing territorial** regroupe des outils méthodologiques et techniques permettant à un territoire de renforcer cette attractivité. Utilisant les champs de la publicité et de la communication issus du monde de l'entreprise, il a vocation à valoriser la structuration de l'accueil mise en œuvre sur l'espace géographique concerné.

L'avis du Conseil de développement
Le conseil de développement a validé le projet de territoire à l'occasion d'une plénière organisée le 08 juillet 2021.
Plusieurs sujets ont été soulevés comme étant importants à traiter sur le temps du projet.
- l'alimentation et la promotion des circuits de proximité sur le territoire, la préservation de la forêt et de la valorisation durable et locale de la ressource en bois, enfin, le développement des activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire.
L'ensemble de ces sujets pourront être réfléchis en commission au sein du conseil de développement dès la fin de l'année 2021.

Arborescence du projet de territoire - Objectifs

Un objectif opérationnel :
« encadre les actions qui concourent à l'atteinte de l'objectif à moyen ou long terme »

Objectif opérationnel :
Redynamiser les centres-bourgs

Dispositifs : PVD, ORT, OPAH...

Exemples d'actions : réhabilitation de logements communaux, création de réseau de chaleur, réhabilitation des chemins de ville, requalifications d'espaces publics, aides aux loyers, journées de l'immobilier, accompagnement à la reprise d'un commerce, ACP (CHR...)

Objectif opérationnel
Préserver et valoriser les patrimoines (bâtis, culturels, environnementaux)

Dispositifs : Convention PAH, OPAH, PSMV, SPR, Rando Millevaches...

Exemples d'actions : restauration de patrimoine, exposition sur le patrimoine ferroviaire, animation et médiation du patrimoine, organisation du mois de l'architecture, création d'un GR de Pays,



Objectif opérationnel
Accompagner le développement de filières économiques locales

Dispositifs (ACP filière construction, aides intercommunales-SRDEII...), PAT...

Exemples d'actions : Quinzaine du bois, aides à l'approvisionnement des cantines, Travaux et accueil en ZAE, accompagnement d'entreprises...

Objectif opérationnel
Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants

Dispositifs : MFS, Contrat local de santé, TZCLD...

Exemples d'actions : Mise en place d'un schéma directeur eau et assainissement, création d'unité de neutralisation, rénovation d'équipement sportifs, structuration d'un CIAS, gestion des déchets biologiques, aide à la création d'un café associatif, création d'EBE

Retour sur la conférence des maires
La conférence des maires a été consulté le 30 juin 2021. L'ensemble du projet de territoire a été validé.

Mise en œuvre du projet de territoire

Mise en œuvre

Conventions territoriales avec les CC

- Briance Combade
- Noblat
- Portes de Vassivière
- PNR Millevaches



Contractualisations

- CRTE (Etat)
- Contrat de cohésion (Région)
- LEADER (Europe)



Ingénierie et animation de projets

En application de l'article L. 5741-2 II du CGCT, le projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale. La convention territoriale est conclue entre le PETR et les EPCI-FP qui en sont membres.

Une convention, conclue entre le PETR et le syndicat mixte chargé de la gestion du PNR, détermine les conditions de coordination de l'exercice de leurs compétences sur leur périmètre commun.

Le projet de territoire est le document qui doit servir de socle dans l'ensemble des contrats qui peuvent être portés à l'échelle Pays. Ces contrats doivent permettre d'obtenir les financements pour les projets communaux, intercommunaux, supra-intercommunaux ou privés, en adéquation avec les orientations du territoire mais également pour l'ingénierie de projet.

Afin de mettre en œuvre les orientations du projet du territoire et d'atteindre collectivement les objectifs ainsi définis, les parties prenantes du projet s'accordent sur l'ingénierie et l'animation des projets identifiés ou à faire émerger.





Suivi et évaluation du projet de territoire

Le projet de territoire doit faire l'objet d'un suivi tout au long de sa mise en œuvre.

LE COMITÉ DE SUIVI

SON RÔLE :

Le comité de suivi du projet de territoire doit permettre d'établir les critères d'évaluation du projet et assurer la bonne conduite de ses orientations. Il peut alimenter le projet de territoire sur toute sa période de mise en œuvre pour que l'outil réponde aux attentes des parties prenantes.

Il est proposé de réunir ce comité de suivi au moins une fois par an pour faire le bilan du projet de territoire, l'interroger, l'évaluer et le cas échéant y apporter des modifications.



Définition des critères d'évaluation du projet de territoire ; validation du bilan annuel du projet de territoire



Bilan du projet de territoire



Révision, alimentation et mise à jour du projet de territoire

COMPOSITION :

- Président et/ou représentant du PETR du Pays Monts et Barrages ;
- Membres de la commission "stratégie et contractualisations" du PETR du Pays Monts et Barrages ;
- Présidents et/ou représentant des trois communautés de communes (Briançonnais, Noblat, Portes de Vassivière) ;
- Représentants du Conseil de développement du Pays Monts et Barrages,





PaysMonts&Barrages



**PROJET DE
TERRITOIRE
2021-2026**

Le Château – Maison de Pays
87460 BUJALEUF
Tél. : 05 55 69 57 60
paysmontsetbarrages@gmail.com
www.paysmontsetbarrages.fr
www.pahmontsetbarrages.fr



Rénovation et extension des vestiaires du club de football

Orientation stratégique n° 1	Cohésion sociale et territoriale
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de La Geneytouse
Description de l'action	<p>Le club de football de La Geneytouse se développe et a atteint le plus haut niveau départemental. Il est indispensable de le structurer davantage en créant une école de football (pour féminines et masculins) à l'échelle du territoire de Noblat et ainsi contribuer aux objectifs de cohésion sociale et territoriale du projet de territoire.</p> <p>Les vestiaires actuellement utilisés ont 40 ans, sont en nombre insuffisant et ne répondent plus aux normes en vigueur. Afin de répondre à ces exigences, une nouvelle construction de vestiaires est incontournable pour le fonctionnement de la structure.</p> <p>En accord avec les orientations stratégiques du projet de territoire, il est proposé d'intégrer les matériaux biosourcés et des modes de chauffages (pompe à chaleur) les plus écologiques possibles pour contribuer à la transition énergétique.</p>
Partenaires	<p>La Mairie de La Geneytouse s'engage à effectuer ces travaux dans l'année 2022.</p> <p>Des demandes de subventions ont été réalisées auprès du Département et de l'Etat.</p> <p>Ce projet ne sera supportable par la collectivité qu'à condition de l'obtention de co-financements publics.</p>
Coût prévisionnel	309 000 €
Plan de financement	Dépôt de demande : - CTD – Cd87 - DETR - DSIL CRTE
Calendrier	Août 2021 : APS 2 ^{ème} trimestre 2021 : APD Réalisation des travaux en 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés	Structuration d'une école de football intercommunale ;



Création d'un city-stade

Orientation stratégique n° 1	Cohésion sociale et territoriale
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Moissannes
Description de l'action	<p>La création d'un city-stade permet de répondre aux attentes des jeunes désireux de se retrouver en un lieu convivial afin de pratiquer différents sports. Un lieu consacré aux défis sportifs, à la fois ludique, esthétique et ludique.</p> <p>Le city-stade servira à notre école pour la pratique de sports collectifs ainsi qu'à nos associations.</p> <p>La plateforme sera de 26x14m implantée à proximité de notre complexe sportif.</p>
Partenaires	Département État
Coût prévisionnel	57 770,00 €
Plan de financement	DETR 17 331,00 € CTD 17 331,00 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réhabilitation de la salle des associations

CRTE PETR

Orientation stratégique n°	1 – Cohésion sociale et territoriale
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de ROYERES (87400) Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p><u>Réhabilitation de la salle des associations</u></p> <p>Les travaux consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'isolation thermique des parois et des combles ; -La création d'un bloc sanitaire et vestiaire accessible PMR ; - La création d'un faux plafond ; -La mise aux normes de l'électricité et éclairage LED 500 LUX, <p>L'installation d'une alarme incendie type 4, de BAES et de flashes lumineux pour les personnes sourdes et malentendantes ;</p> <p>Substitution de l'énergie gaz par une PAC air/air réversible ; Mise en place d'une VMC</p> <p>Installation d'un pont WIFI afin que cette salle soit desservie en réseau informatique ;</p> <p>Rénovation du parquet bois et mise en peinture de la salle.</p> <p>Surface totale de la rénovation : 68m²</p> <p>Cette salle est destinée à accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les ateliers numériques à destination de l'ensemble des habitants de la commune ; -L'Atelier mémoire à destination des seniors -L'association « échange culturel », association de Royères qui propose des animations pour les seniors. <p>Des réunions tant que nécessaire</p>
Partenaires	Sans Objet
Coût prévisionnel	<p><u>Dépenses d'investissement</u></p> <p>Lot 1 : Menuiseries Bois-Agencement : 23 150.00</p> <p>Lot 2 : Plâtrerie-Peinture-Faux-plafond : 15 000.00</p> <p>Lot 3 : Revêtement sol souple : 3 525.00</p>

	<p>Lot 4 : Electricité : 10 000.00</p> <p>Lot 5 : Plomberie-Chauffage-Ventilation : 2 700.00</p> <p>Total des dépenses prévues 54 375 € HT</p>
Plan de financement	<p>Aucuns phasages pluriannuels.</p> <p>Subvention au titre du DSIL/DETR et autofinancement commune de Royères</p>
Calendrier	<p>Etudes de conception : 1^{er} trimestre 2021</p> <p>Consultation des entreprises : 2^{ème} trimestre 2021</p> <p>Réalisation des travaux : juillet 2021 à décembre 2021</p> <p>Réception des travaux : Janvier 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Travaux de rénovation mairie de Royeres

CRTE PETR

Orientation stratégique n°	1 – Cohésion sociale et territoriale
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de ROYERES (87400) Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p><u>Modernisation de la téléphonie et de l'informatique de la mairie ;</u></p> <p>Les travaux consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des travaux de génie civil pour l'amenée de la fibre optique ; -La création d'un câblage informatique, la pose de 15 RJ 45 et les prises de courant associées (secrétariat, Bureau des adjoints, bureau du maire, Salle du conseil, Bibliothèque, borne WIFI) ; -La mise aux normes de l'armoire électrique ; <p>La fourniture d'un écran interactif et d'un kit de visio-conférence ;</p> <p>Ces travaux sont devenus nécessaires pour plusieurs raisons :</p> <p>La commune de Royères s'est dotée d'un réseau fibre optique (FTTH) et il est essentiel que la commune se raccorde à celui-ci afin d'améliorer les différents échanges numériques (Dématérialisation des actes, signatures électroniques...)</p> <p>Par ailleurs la crise impose de plus en plus de réunions en distanciel, c'est pourquoi notre commune doit se doter de matériels numériques performants.</p>
Partenaires	Sans Objet
Coût prévisionnel	<u>Dépenses d'investissement</u> Lot Courants Forts/Courants faibles/Equipements

	Total des dépenses prévues 20 000 € HT
Plan de financement	Aucuns phasages pluriannuels. Subvention au titre du DSIL/DETR et autofinancement commune de Royères
Calendrier	Consultation des entreprises : 4 ^{ème} trimestre 2021 Réalisation des travaux : 1 ^{er} trimestre 2022 Réception des travaux : Avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Création de logements dans l'ancienne salle des fêtes

Orientation stratégique n° 2	Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Julien-le-Petit
Description de l'action	<p>La municipalité de Saint-Julien-le-Petit souhaite créer plusieurs logements dans l'ancienne salle des fêtes situées en cœur de bourg pour élargir son offre de logements locatifs, en tension sur l'ensemble du territoire (EPCI, Pays).</p> <p>Un logement, pourrait avoir la capacité à accueillir des personnes âgées ou à mobilité réduite, là aussi dans un contexte de tension sur ce type de bien.</p> <p>Les investissements comprennent tout le volet rénovation énergétique du bâtiment.</p>
Partenaires	CTD Etat (DETR, DSIL)
Coût prévisionnel	184 592 € HT (étude ATEC) 221 510 € TTC
Plan de financement	État (DSIL) : 25 418,44 €
Calendrier	Les travaux seront réalisés en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réhabilitation d'un logement locatif

Orientation stratégique n° 2	Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de SAINTE ANNE SAINT PRIEST
Description de l'action	<p>La commune s'est lancée dans une opération de rénovation de la maison communale dite « Couegnou » au lieu-dit Le Bourg à côté du site mairie. La municipalité souhaiterait louer une partie de cette habitation, la grange resterait communale (entrepôt pour l'association du Comité des fêtes).</p> <p>Une étude a été réalisée par un architecte et montre la nécessité et le caractère urgent pour le confort et le bien-être des futurs occupants de lancer une restauration de ce site.</p> <p>Cette habitation se compose au rez-de-chaussée d'une cuisine-repas, une salle de séjour, une chambre, une salle de bain et des w-c. Au premier étage, les combles avec possibilité de créer plus tard une pièce à vivre ; Pour les dépendances, on y trouve une cave et une grange, cette dernière servant à l'entreposage de matériel d'une association (citée plus haut).</p> <p>Les principaux problèmes diagnostiqués sur ce local sont les faibles performances énergétiques (isolation, chauffage, ventilation), des normes électriques et de plomberies à régulariser. De plus une rénovation du sol et des murs intérieurs s'impose.</p>
Partenaires	Conseil Départemental : aide financière à hauteur de 15 % sur un montant éligible de 154 530 €.
Coût prévisionnel	154 529,89 €
Plan de financement	- CTD – Cd87 : 23 179,48 €
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



Rénovation énergétique de l'école

Orientation stratégique n°2	Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de BUJALEUF
Description de l'action	<p>Rénovation énergétique de l'école :</p> <p>La municipalité souhaite réaliser l'isolation thermique de l'école, le remplacement de la chaudière et le changement des huisseries de l'établissement.</p> <p>L'école accueille 60 élèves, bénéficie de 3 enseignants et de 4 agents.</p> <p>La transition écologique et énergétique, au même titre que la cohésion sociale et territoriale et l'attractivité du territoire est une des orientations stratégiques du projet de territoire réalisé à l'échelle du Pays Monts et Barrages.</p>
Partenaires	La commune est accompagnée par le SEHV qui réalise l'étude énergétique et les préconisations d'actions.
Coût prévisionnel	Chiffrage d'ici fin 2021
Plan de financement	DETR CTD DSIL CRTE
Calendrier	Etude SEHV d'ici fin 2021 Travaux 2 ^{ème} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie



Rénovation énergétique de l'école primaire

Orientation stratégique n° 2	Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Martin-Terressus
Description de l'action	<p>La municipalité de Saint-Martin-Terressus souhaite investir dans rénovation thermique de son école primaire, située en centre-bourg.</p> <p>Il s'agit dans un premier temps d'intervenir sur l'enveloppe extérieur du bâtiment (isolation par l'extérieur, menuiseries extérieures et contrôle des apports solaires).</p> <p>Construit dans les années 60, le bâtiment n'est plus aux normes, particulièrement concernant la réglementation thermique. Cette rénovation, relativement lourde, est indispensable pour le confort des élèves et des enseignants.</p> <p>Ce projet constitue la première phase d'une série de travaux d'économie d'énergie sur plusieurs bâtiments communaux situés à proximité.</p> <p>A termes l'ensemble de ces bâtiments seront reliés à une chaufferie bois (étude SEHV réalisée).</p>
Partenaires	SEHV ATEC Etat
Coût prévisionnel	164 000 HT (ATEC) 196800 € TTC
Plan de financement	CEE + fonds chaleur CTD
Calendrier	Travaux réalisés en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réhabilitation d'un logement locatif

Orientation stratégique n° 2	Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	<p>La municipalité de Champnétery souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment qui accueille aujourd'hui la garderie de la commune.</p> <p>Dans un souci d'économie d'énergie et avant d'établir une destination à l'étage, il convient de réaliser ces investissements.</p>
Partenaires	Etat DSIL. Département.
Coût prévisionnel	Estimation en cours.
Plan de financement	DSIL Département
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réseau d'adduction d'eau

Orientation stratégique n° 2	Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de SAINTE ANNE SAINT PRIEST
Description de l'action	<p>La commune de SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST a lancé un programme de travaux important sur l'eau potable en regroupant les sources des deux captages d'Essieu et d'Eitempe et en construisant une station de reminéralisation.</p> <p>Le diagnostic des réseaux d'eau potable réalisé en 2014 avait indiqué que les rendements étaient corrects : légèrement moins bons sur le bourg. Depuis, la conduite de distribution du bourg est très régulièrement sujette à l'apparition de fuite.</p> <p>La collectivité souhaite faire remplacer cette conduite en PVC collé mise en place en 1965.</p> <p>Le présent dossier permet de justifier les mauvaises performances de cette canalisation (notamment le rendement).</p> <p>Le projet de la commune consiste donc à remplacer la partie de canalisation identifiée comme étant fuyarde sur 1 800 m en prenant en considération le nombre de réparations réalisées, la nature homogène de la canalisation (PVC collé) et les dates de pose de ces dernières (années 60). Cela concerne donc l'ensemble des canalisations existantes depuis le compteur de sectorisation du bourg au croisement du cimetière jusqu'au raccordement de l'antenne du village du Chatenet sur laquelle aucune fuite n'a été relevée et qui est beaucoup plus récente : réalisée en 2005.</p>
Partenaires	Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE
Coût prévisionnel	186 943,00 €
Plan de financement	Agence de l'eau 40 % : 74 777 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Les services de la commune de SAINT-ANNE-SAINT-PRIEST exploitent en régie les réseaux d'eau potable.</p> <p>Les tronçons sur lesquels des fuites ont été mises en évidence sur le secteur de distribution du Bourg de SAINTE-ANNE. Le tronçon que la commune souhaite réparer fait apparaître 14 fuites en 6 ans sur le tronçon d'1,8 kilomètres qu'elle souhaite remplacer. Cela semble indiquer que le réseau arrive en fin de vie et doit être remplacé.</p>



Travaux de réfection de la trappe de désenfumage – changement du système et de la fenêtre de toit de la salle polyvalente

CRTE du Pays Monts et Barrages

Orientation stratégique n° 2	Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie d'Eybouleuf
Description de l'action	<p>Travaux de réfection de la trappe de désenfumage - changement du système et de la fenêtre de toit</p> <p>La salle polyvalente est mise à disposition des particuliers mais sert également de salle d'accueil pour les élèves de l'école primaire dans le cadre de la garderie du restaurant scolaire et des activités périscolaires. Ces travaux permettraient d'assurer une sécurité maximum et remédier aux pertes d'énergie considérables.</p>
Partenaires	Département de la Haute-Vienne Etat
Coût prévisionnel	3 839,93 €HT (4607,92 €TTC)
Plan de financement	CTD département : 1151,98 (30%) DETR 1151,98 € (30%) DSIL 767,99 € (20%)
Calendrier	Les travaux seront réalisés en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BATIMENTS PUBLICS

CRTE Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	2 – Transition énergétique et écologique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	Rendre les bâtiments publics le plus auto- nomes possible par l'installation de pan- neaux photovoltaïques sur les bâtiments de la garderie, de l'école, de la mairie et du restaurant scolaire. Une pré-étude a été effectuée pour éva- luer les rendements pour une auto- consommation et de la revente. Le chantier est prévu en 3 tranches dont une a été commandée en 2021.
Partenaires	Pays Monts et Barrages, Conseil départe- mental
Coût prévisionnel	1 ^{ère} tranche : 13602.72 € TTC pour le bâti- ment de la garderie. Les autres tranches ne sont pas encore chiffrées Le conseil départemental subventionne à hauteur de 850 € (10 % du HT prévision- nel)
Plan de financement	Amendes de police / conseil départemental / CRTE
Calendrier	2022 pour la 1 ^{ère} tranche 2023-2024 et 2025 pour les suivantes
Indicateurs d'évaluation proposés	Autonomie et revente



AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG

CRTE Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	2 – Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	Le bourg est traversé par une route départementale qui mène de St Léonard à Peyrat le Château. La configuration des lieux pose plusieurs problèmes : impossibilité de marcher le long de cette voie, division du bourg en deux parties, limitation de vitesse non respectée, arrêt de ramassage scolaire dangereux. Les élus souhaitent travailler à un aménagement de cette route très passante afin de "réunir" les deux parties du bourg et créer ainsi une entité "bourg". Plusieurs tranches sont à prévoir
Partenaires	Pays Monts et Barrages, CAUE 87, Conseil départemental
Coût prévisionnel	1 ^{ère} tranche : Bordures et cheminements, signalétique et radars pédagogiques 50 000 €
Plan de financement	Amendes de police / conseil départemental / CRTE
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	



VALORISATION DE PATRIMOINES BATIS ET PAYSAGERS ET DE L'HISTOIRE SINGULIERE DE CHAMPNETERY

CRTE Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	2 – Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	La commune va accueillir des étudiants en Licence dans le cadre d'un recensement du patrimoine bâti et paysager de la commune dans le but de connaître et faire connaître l'histoire singulière de Champnétery. Cette connaissance ainsi affinée permettra aux élus de mettre en valeur ce patrimoine : une grange remarquable à l'entrée du bourg, valorisation de l'histoire des croix disparues pendant la seconde guerre mondiale, valorisation des ponts (pont de Bord notamment), histoire vernaculaire et lié à l'eau (moulin...) mise en valeur des paysages (bascule dans le bourg...), mise en valeur et préservation des arbres remarquables
Partenaires	Pays Monts et Barrages, CAUE 87
Coût prévisionnel	Accueil des étudiants, mise à disposition des outils de reproduction de documents, créations de sentiers d'interprétation, signalétique 10 000 €
Plan de financement	Financement mobilisé : CRTE et autofinancement.

Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CRTE PETR

Orientation stratégique n°	2 – Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	Dans le cadre de la transition écologique, la municipalité souhaite revoir le système de déclenchement de l'éclairage pour toute la commune afin d'aller vers une extinction de nuit.
Partenaires	Pays Monts et Barrages, Conseil départemental
Coût prévisionnel	8 000 €
Plan de financement	Conseil départemental 50% Autofinancement
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC – COMMUNE DE LINARDS

CRTE Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	2 – Transition écologique et énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE LINARDS 9 rue du Dr Touraille 87130 LINARDS
Maître d'œuvre	SEHV
Description de l'action	Le projet consiste à éteindre l'éclairage public nocturne. Le 1 ^{er} objectif est de réduire la consommation d'électricité dont le coût ne cesse d'augmenter (actuellement la facture est de plus de 33 000.00€ par an pour l'éclairage public), nous estimons une économie équivalente au 1/3 de ce montant. Le 2 nd objectif est de réduire la pollution lumineuse en vue de devenir une commune étoilée.
Partenaires	Le Conseil départemental de la Haute-Vienne
Coût prévisionnel	Le coût estimatif de ce projet s'élève à 31 133.39€ HT (soit 37 360.06€ TTC). Les postes déjà équipés d'une horloge astronomique seront paramétrés pour s'éteindre aux heures choisies, les autres seront équipés d'horloges astronomiques et de coffrets pour pouvoir répondre au projet.
Plan de financement	Le projet sera financé par fonds propres et une subvention du Conseil départemental à hauteur de 50% de la dépense HT.
Calendrier	Les travaux débuteront en janvier 2022,

	l'étude ayant déjà été réalisée par le SEHV.
Indicateurs d'évaluation proposés	Comparaison entre la consommation d'électricité actuelle et celle des factures à venir.



Aménagement du plan d'eau - tourisme

Orientation stratégique n° 3	Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Sussac
Description de l'action	<p>Le site du lac de Sussac représente le principal atout de la commune. Véritable écrin de nature en plein bourg, il a été imaginé afin de contenter un maximum d'attentes et propose actuellement : baignades, déambulation libre, jeux pour enfants, tables de pique-nique, gîtes, pêche et point camping-car. Le stade de football à côté complète cet ensemble. Ces activités cohabitent et centralisent l'attention de nombreuses populations, touristiques ou non, et par conséquent de la commune.</p> <p>Une réflexion est engagée depuis quelques années pour capitaliser au mieux autour de ce site, tout en l'adaptant aux exigences actuelles. En effet, si les dernières années ont vu la commune perdre un à un ses commerces et ses services publics, elle a conservé un attrait indéniable tant elle a su préserver au mieux ses atouts, dont Son lac. Forte d'un potentiel immobilier important, il s'agit aujourd'hui de le réutiliser en le valorisant dans son environnement. Cela se décline en plusieurs projets, concentrés dans notre Pôle d'Attractivité Nature de Sussac :</p> <p>1/ maintenir la qualité environnementale du Site en aménageant un déversoir mieux adapté aux nécessités d'entretien du lac</p> <p>2/ revoir le système d'éclairage existant afin d'en limiter les nuisances et [a consommation</p> <p>3/ travailler Sur l'offre d'accueil touristique en réaménageant l'aire de camping existante et la réorienter vers les cibles « camping-cars» et « Sans moteur » avec aire de bivouac.</p> <p>4/ compléter l'offre de loisirs en se basant sur des équipements présents mais dont certains verraient leur fonction initiale réaffectée ; la Santé (aménagement du tour de lac avec des modules), le Sport collectif (stade multi- activités à l'endroit de</p>

	l'ancien court de tennis) et novateur Sur le territoire (2 terrains de pétanque couverts Sous le préau de l'école et aménagement de la cour et des espaces verts attenants).
Partenaires	État Conseil départemental
Coût prévisionnel	Déversoir : Etude par « GEONAT » 3 440,00 € Travaux par « TELLET » 29 658,00 € Eclairage public: Travaux par le « SEHV » 15 326,70 €
Plan de financement	
Calendrier	- 2022 : déversoir / éclairage public - 2023 et Suivantes : aire d'accueil multi-publics, aménagements sportifs en fonction de l'état d'avancement
Indicateurs d'évaluation proposés	



Revitalisation du centre-bourg de Bujaleuf

Orientation stratégique n°3	Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de BUJALEUF
Description de l'action	<p>Projet global : Revitalisation du centre-bourg de Bujaleuf</p> <p>La municipalité de Bujaleuf porte une opération de revitalisation du centre-bourg de la commune. La place centrale de Bujaleuf avait déjà fait l'objet d'un aménagement en 2013, donnant aux piétons une place prépondérante dans cet espace.</p> <p>Depuis le dernier mandat, la municipalité réfléchit à la suite de la requalification du centre-bourg, avec l'accompagnement du CAUE, du Pays Monts et Barrages et de l'ATEC.</p> <p>L'aménagement de la rue commerçante de la commune, la création d'un logement passerelle destiné à l'accompagnement des porteurs de projets économiques exogènes, la création d'une boutique éphémère, d'une halle marchande sont autant d'actions à inscrire dans cette opération globale. La mise en place de cette opération s'appuiera sur un schéma directeur, objet de la présente fiche action.</p> <p>Action 1 : Etude pour le réaménagement d'un îlot en centre-bourg.</p> <ul style="list-style-type: none">- Achat d'une maison pour démolition.- Appel d'offre maîtrise d'œuvre pour réhabilitation des bâtiments (création d'un logement passerelle), création d'une halle et voirie + réalisation d'un schéma directeur de l'opération.
Partenaires	<p>La commune est accompagnée par le CAUE, l'ATEC et le Pays Monts et Barrages sur le volet technique.</p> <p>Le cahier des charges sera réalisé par l'ATEC.</p> <p>Le projet de revitalisation peut s'inscrire dans le dispositif Petite Ville de demain coordonné par la Communauté de communes des Portes de Vassivière.</p>
Coût prévisionnel	Chiffrage d'ici fin 2021

Plan de financement	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine CTD DSIL CRTE
Calendrier	Lancement de l'appel d'offre architecte/maitre d'œuvre (fin 2021) Sélection et lancement en mars/avril L'action est inscrite dans une opération globale pluriannuelle. Etude : 2022 1 ^{ère} tranche de travaux (2023) : démolition maison, halle, aménagement espace public 2 ^{ème} tranche (2024) : logement passerelle et jardin perché 3 ^{ème} tranche (2025) : voirie, lavoir et wc public.
Indicateurs d'évaluation proposés	



Revitalisation du centre-bourg

Orientation stratégique n°3	Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Neuvic Entier
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, la municipalité de Neuvic Entier porte une réflexion sur son centre-bourg. Après une note d'orientation du CAUE en partenariat avec l'ATEC et une animation du Pays Monts et Barrages en lien avec la CC Briançonnais, un projet global de requalification de cet espace public est envisagé.</p> <p>Cette opération, à mener sur plusieurs années doit commencer par une étude action (scénarios, mobilisation d'habitants, analyse du lien avec Châteauneuf - Petite Ville de Demain).</p> <p>Le cahier des charges a été rédigé, là aussi en partenariat avec le CAUE et le PETR en lien avec les orientations du projet de territoire.</p>
Partenaires	Etat Région CTD
Coût prévisionnel	15 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Premier trimestre 2022 (si acquisition de financements)
Indicateurs d'évaluation proposés	livrables



Création d'un tiers-lieu culturel

Orientation stratégique n°3	Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	<p>Le bourg de Champnétery a une histoire toute particulière : il a en effet changé de visage au fil du temps et notamment à partir de la Révolution française. Ainsi, l'église primitive et son abbaye ont disparu, laissant apparaître une nouvelle église et un bourg déplacé entre cette nouvelle église et la route de Saint-Léonard-de-Noblat.</p> <p>Notre commune est très sollicitée pour des installations de nouveaux habitants. Champnétery est en effet situé en 3^{ème} couronne de Limoges ce qui en fait une commune en essor, placée entre Limoges et La montagne Limousine.</p> <p>La municipalité souhaite dynamiser son centre bourg et le rendre attractif par la création d'un lieu de partage de culture, de rencontres et de services.</p> <p>Le lieu choisi est placé au cœur d'un ensemble de bâtiments communaux : école, mairie, poste, garderie, future Mam où se côtoient déjà les habitants de tous âges.</p> <p>Le présent projet comprend toute la réalisation de la création de ce lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux d'aménagement intérieur pour la gestion des différents espaces : agence postale, bibliothèque, lieu de vente de produits locaux et de première nécessité, buvette éphémère, lieu d'animations, conservation des murs de pierre traditionnels, charpente visible grâce à une isolation sur le toit, ouverture côté jardin et installation de panneaux photovoltaïques pour rendre le bâtiment autonome, lien entre les associations et avec l'école. - travaux d'aménagement extérieur : <ul style="list-style-type: none"> - partie cour : création d'un auvent, accessibilité, re-végétalisation, cheminement et lien avec l'école, possibilité de créer un marché de producteurs réguliers (les producteurs sont nombreux à Champnétery) - partie jardin avec la création d'une terrasse bois.
Partenaires	

	<ul style="list-style-type: none"> - La Poste : continuité du partenariat pour l'agence postale communale, installation et mobilier (contact en cours), - Conseil départemental : par le biais de la BDP (contact en cours), - Education nationale : financement d'une partie du fond jeunesse à hauteur de 1 500 € (réalisé en 2021), - Etat : DETR envisagé à hauteur de 40 % du total HT du montant des travaux – pré-dossier avec étude de l'Atec déposé). Nous sommes dans l'attente du projet de l'architecte pour confirmer le dossier et les fonds dont nous avons besoin, - Leader : envisagé à hauteur de 40 % du montant HT des travaux, - PETR Monts et Barrages : pour la partie ingénierie, aide pour consultation des habitants et au montage des dossiers.
Coût prévisionnel	87 500,00 €
Plan de financement	CTD, 26 250 € DETR ? DSIL ?
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Contact avec l'architecte pour une visite des lieux et un exposé des souhaits et demandes liés au projet : 20 juillet 2021 - Etude par un architecte : automne et hiver 2021 - Consultation des habitants : automne et hiver 2021 - Appel d'offres pour les travaux : printemps 2022 - Travaux envisagés : printemps et été 2022 - Ouverture du lieu : septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de partenaires institutionnels, Nombre de partenaires locaux type producteurs, Création du marché de producteurs : fréquence et fréquentation, Nombre d'abonnés à la bibliothèque, Chiffres commerciaux de l'agence postale, Fréquentation, Nombre d'animations et partenariats associatifs développés.</p>



URBANISME ET ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

CRTE Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	3 – Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	<p>La commune va créer un PLU (pour remplacer une carte communale obsolète) afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes de logements. La commune n'a pas de logement disponible. La commune cherche des partenaires financiers pour des constructions durables et accessibles aux personnes en perte d'autonomie et pour des familles afin de pérenniser l'école et les services publics communaux.</p> <p>Création d'un éco-lotissement ou éco-quartier.</p>
Partenaires	Pays Monts et Barrages, CAUE 87, DDT
Coût prévisionnel	<p>40 000 € pour le PLU financé en partie par l'État.</p> <p>Besoin d'accompagnement parallèle au cabinet retenu pour la partie création d'un lotissement dans le bourg</p>
Plan de financement	Financement mobilisé : CRTE et autofinancement.
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	



CREATION D'UNE AIRE DE CO-VOITURAGE ET D'ARRET DE CAMPING-CARS

CRTE Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	3 – Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Champnétery
Description de l'action	Il y a un vide entre Champnétery et Peyrat le Château. Champnétery veut donc se positionner pour apporter ce service aux touristes mais aussi proposer une aire de co-voiturage pour répondre aux besoins de mobilité des habitants et usagers de la commune.
Partenaires	Pays Monts et Barrages
Coût prévisionnel	Création d'une plate-forme sur la parcelle 10 000 € Mise en sécurité (barrière) 5 000 € Plantations de haies et végétations 2 000 € Sanitaires / vidange 7 000 € Total action : 24 000 €
Plan de financement	Financement mobilisé : CRTE et autofinancement.
Calendrier	Eté 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Aménagement et mise en sécurité d'un parking pour l'école et la mairie

CRTE du PETR du Pays Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	3 – Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Denis-des-Murs
Description de l'action	Aménagement et mise en sécurité d'un parking pour l'école et la mairie. Aujourd'hui, le stationnement dans les périodes d'affluences est compliqué, particulier pour le dépôt des enfants à l'école. La municipalité souhaite revoir l'aménagement de cet espace pour mettre en sécurité le site.
Partenaires	
Coût prévisionnel	70 000,00 €
Plan de financement	CTD : Dépôt de dossier en début d'année 2022 DETR et DSIL : Dépôt de dossier au cours du trimestre 2022
Calendrier	Réalisation des travaux à l'été 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Sécurité de l'espace public, stationnement structuré



Création d'un city stade

CRTE du PETR du Pays Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	3 – Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Denis-des-Murs
Description de l'action	Création d'un city-stade au Chatenet le long de la départemental à proximité du stade, du terrain de pétanque, départ du PDIPR. Cet emplacement est par ailleurs une préconisation de l'ATEC87. Il sera également composé d'une piste d'athlétisme de 2 couloirs. Un parcours de santé sera proposé autour de cet équipement. Il est destiné au plus grand nombre. La municipalité connaît l'attente des habitants pour un tel outil.
Partenaires	Un accompagnement de l'ATEC (volet technique et accompagnement au lancement de l'appel d'offre).
Coût prévisionnel	77 000 € HT pour la partie city-stade 25 600 € HT pour le parcours de santé (Chiffrage par l'ATEC) TOTAL : 102 600 € HT.
Plan de financement	CTD (dépôt en avril 2022) DETR et DSIL (CRTE) courant 2022
Calendrier	Les travaux devraient débutés dans le dernier trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de pratiquants



Création de la halle pour valorisation des patrimoines historiques, naturels et culturels

CRTE du Pays Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	3 – Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Gilles-les-Forêts
Description de l'action	<p>Souhaitant répondre aux besoins et valoriser les atouts historiques, naturels et culturels de son territoire, la municipalité de SAINT-GILLES-LES-FORÊTS souhaite construire en 2021 une halle-préau, sur la place à proximité de la mairie et de l'église.</p> <p>La création de cette halle-préau, réunissant l'ensemble des patrimoines identifiés sur le site du Mont Gargan et ses abords, permettrait la valorisation de ceux-ci par un équipement à la hauteur des enjeux collectifs et communautaires.</p>
Partenaires	<p>Pays d'Art et d'Histoire du Pays Monts et Barrages Communauté de communes Briançonnais Combade Conseil départemental de la Haute-Vienne Associations culturelles (festival du Monts Gargan)</p>
Coût prévisionnel	100 000 euros HT
Plan de financement	Dépôt de demande : - CTD – Cd87 - DETR - DSIL CRTE
Calendrier	Réalisation des travaux à partir de juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Evènements culturels, outils de médiation



	des patrimoines environnementaux, historiques, lien aux sentiers de randonnées du Mont Gargan – augmentation du lien entre le Mont Gargan et le bourg.



Rénovation de l'école

CRTE du PETR du Pays Monts et Barrages

Orientation stratégique n°	3 – Accueil et attractivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Denis-des-Murs
Description de l'action	Isolation thermique des sols de l'école. La municipalité souhaite effectuer la réfection des planchers de l'école. Le plancher était en bois, le projet consiste à isoler thermiquement l'ensemble des sols de l'école.
Partenaires	
Coût prévisionnel	40 000 € (en deux tranches).
Plan de financement	CTD 12 005,79 DETR 12 005,79 DSIL ?
Calendrier	La première tranche a été réalisée en juillet 2021 La deuxième tranche sera activée en juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Isolation thermique des sols de l'école.

ANNEXE 4 : Indicateurs de suivi du CRTE

CRTE PETR Monts et Barrages

Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0 Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO ₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : <ul style="list-style-type: none"> • valeur cible à 1,1 teqCO₂/hab d'ici 2050 • -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) • -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) • -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) • 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 • 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 t _{eq} CO ₂ / an / hab au niveau national - 10,2 t _{eq} CO ₂ / an / hab en Haute-Vienne

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2018	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Émissions de GES annuelles du territoire (t _{eq} CO ₂ / an)	413 395 t _{eq} CO ₂ / an	405 919 t _{eq} CO ₂ / an	
Émissions de GES annuelles par habitant (t _{eq} CO ₂ / an / hab)	17,831 t _{eq} CO ₂ / an	17,709 t _{eq} CO ₂ / an	

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation totale d'énergie du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	36 Mwh _{EF} / an / hab en Haute-Vienne

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2018	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	638 GWh / an	636 GWh / an	
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (GWh / an)	27,519 GWh / an	27,747 GWh / an	

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ÉLECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermo-dynamique • biomasse solide • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMÉTHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans). L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide). Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique ≥ 126 % (PAC basse température) et une efficacité énergétique ≥ 111 % (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018). La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) • Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 • Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017

Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : 115 GWh / an en 2050
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017	Constaté 2018	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (GWh / an)	201 373 GWh / an	239 600 GWh / an	
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	116 706 MWh / an	193 700 MWh / an	

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Source	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : <ul style="list-style-type: none"> 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2019	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
SAU totale du territoire (ha)		44092,44 ha	
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	2911,83 ha	3973,45 ha	
Part de la SAU du territoire en bio (%)	6,6 ha	9 ha	

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	<p>La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.</p> <p>Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.</p>
Source	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050</p> <p>Loi d'orientation des mobilités (LOM):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 • Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 • Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017	Constaté 2018	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part modale des modes actifs et transports en	6,50 %	6,10 %	

commun dans les déplacements domicile-travail (%)			
---	--	--	--

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Source	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/DREAL/DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2021	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	0 km	

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance Les risques naturels pris en compte sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les inondations, y compris par submersion marine • Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Source	Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire) à croiser avec Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Voir les PGRI et SLGRI
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	Sans objet

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2018	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	Suite échanges avec CGDD, le champ d'observation de l'indicateur est réduit aux seuls territoires à risque important d'inondation (TRI)	

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit $100 - (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$</p> <p>Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf</p>
Source	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 Voir en lien avec les agences de l'eau.
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	<p>Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf</p> <p>Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).</p>

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	14,70 %	

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Source	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	40,60 %	

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchetteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchetteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul. Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Source	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 • Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 • Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 • Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale • Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010; et de 50% en 2025 • Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 50 % les déchets mis en installations de stockage (2025) • Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire</i>	Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. <i>(Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</i>

urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Tonnage annuel de DMA <i>dont</i> gravats collectés par habitants (kg/hab/an)	562 kg	
Tonnage annuel de DMA <i>hors</i> gravats collectés par habitants (kg/hab/an)	512 kg	

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Source	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) • NO_x (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) • COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) • PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) • NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Haute-Vienne : <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2050 = -49%) • NO_x (2050 = -35%) • COVNM (2050 = -1%) • PM_{2,5} (2050 = -38%) • NH₃ (2050 = -11%)

État des lieux et ambition du territoire

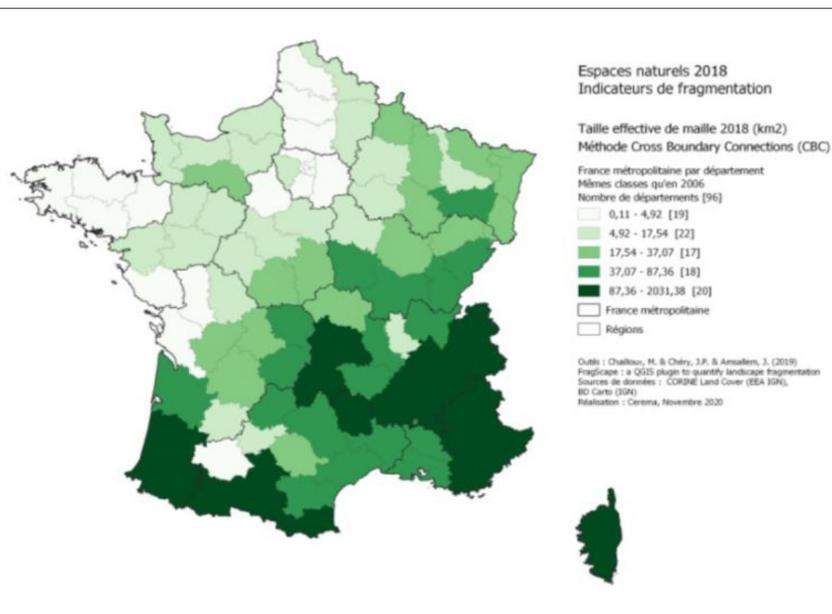
	Constaté 2010	Constaté 2018	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Émission annuelle de SO ₂ sur le territoire (t)	35 t	19,5 t	
Émission annuelle de NO _x sur le territoire (t)	544,9 t	295,8 t	
Émission annuelle de COVNM sur le territoire (t)	492,2 t	272,9 t	
Émission annuelle de PM _{2,5} sur le territoire (t)	157,3 t	101,9 t	
Émission annuelle de NH ₃ sur le territoire (t)	1 176,4 t	1 197,2 t	

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km2 varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude Atotal (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Source <i>préciser les sources des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve
Périodicité <i>préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	

Données de référence

Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer



État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des Données disponibles au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Indicateur de fragmentation du milieu naturel (km ²)			

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition <i>(sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience)</i>	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Source	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	SRADDET : -50 % de consommation NAF à l'horizon 2030
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2018	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	23,8 ha	11,4 ha	